



RAPPORT ANNUEL

PRIX & QUALITE

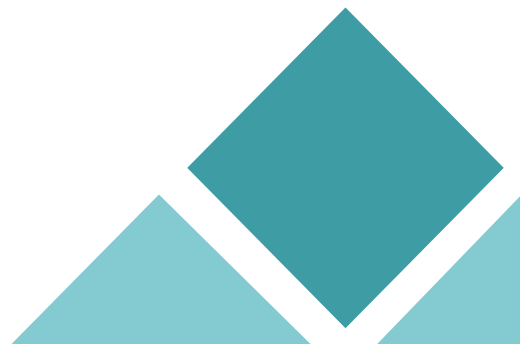
DU SERVICE PUBLIC

Eau potable

Communauté d'Agglomération du GrandAngoulême

Exercice 2023

Rapport relatif au prix et à la qualité du service public d'eau potable pour l'exercice 2023 présenté conformément à l'article L.2224 5 du code général des collectivités territoriales.



Sommaire

1. Caractérisation technique du service	3
1.1. Présentation du territoire desservi	3
1.2. Cadre contractuel	4
1.2.1. Les contrats	4
1.2.2. Les avenants	5
1.3. Prestations assurées dans le cadre du service	5
1.4. Nombre d'abonnés et population desservie (VP.056 et D101.0)	7
1.5. Synthèse des volumes	8
1.5.1. Prélèvements (VP.223)	8
1.5.2. Production (VP.059)	10
1.5.3. Importations à d'autres services d'eau potable (VP.060)	12
1.5.4. Exportations d'eau à d'autres services d'eau potable (VP.061)	14
1.5.5. Volumes mis en distribution	15
1.5.6. Volumes consommés par les abonnés (VP.063)	16
1.5.7. Autres volumes (VP.220 et VP.221)	17
1.6. Le patrimoine du service (VP.077)	17
2. Tarification de l'eau et recettes du service	18
2.1. Modalités de tarification	18
2.1.1. Tarifs domestiques	18
2.2. Facture d'eau type (D102.0)	20
2.3. Recettes (DC.184)	22
3. Indicateurs de performance	27
3.1. Qualité de l'eau distribuée (P101.1 et P102.1)	27
3.2. Indice d'avancement de la protection de la ressource en eau (P108.3)	27
3.3. Indice de connaissance et de gestion patrimoniale des réseaux (P103.2B)	28
3.4. Indicateurs de performance du réseau	30
3.4.1. Rendement du réseau de distribution (P104.3)	31
3.4.2. Indice linéaire des volumes non comptés (P105.3)	31
3.4.3. Indice linéaire de pertes en réseau (P106.3)	31
3.4.4. Taux moyen de renouvellement des réseaux d'eau potable (P107.2)	32
3.4.5. Taux d'occurrence des interruptions de service non-programmées (P151.1)	32
3.4.6. Délai maximal d'ouverture des branchements (D151.0 et P152.1)	32

3.4.7.	Durée d'extinction de la dette de la collectivité (P153.2)	33
3.4.8.	Taux d'impayés sur les factures de l'année précédente (P154.0)	33
3.4.9.	Taux de réclamations (P155.1)	34
4.	Financement des investissements	35
4.1.	Montants financiers (DC.195)	35
4.2.	État de la dette du service (VP.182)	37
4.3.	Amortissements	37
5.	Actions de solidarité et de coopération décentralisée dans le domaine de l'eau	38
5.1.	Abandons de créance ou versements à un fonds de solidarité (VP.119)	38
5.2.	Opérations de coopération décentralisée (cf. L 1115-1-1 du CGCT)	38
6.	Tableau récapitulatif des indicateurs	39
6.1.	Boëme	39
6.2.	Braconne	40
6.3.	Périmètre 2019	41
6.4.	Global	42

1. Caractérisation technique du service

1.1. Présentation du territoire desservi

- **Nom de la collectivité** : Communauté d'Agglomération du GrandAngoulême.
- Communes desservies : ANGOULÊME, ASNIÈRES-SUR-NOUÈRE, BALZAC, BOUËX, BRIE, CHAMPNIERS, CLAIX, LA COURONNE, DIGNAC, DIRAC, FLÉAC, GARAT, GOND-PONTOUVRE, L'ISLE-D'ESPAGNAC, JAULDES, LINARS, MAGNAC-SUR-TOUVRE, MARSAC, MORNAC, MOUTHIERS-SUR-BOËME, NERSAC, PLASSAC-ROUFFIAC, PUYSOYEN, ROULLET-SAINT-ESTÈPHE, RUELLE-SUR-TOUVRE, SAINT-MICHEL, SAINT-SATURNIN, SAINT-YRIEIX-SUR-CHARENTE, SERS, SIREUIL, SOYAUX, TORSAC, TOUVRE, TROIS-PALIS, VINDELLE, VOEUIL-ET-GIGET, VOULGÉZAC*, VOUZAN

*Commune desservie par le SEP du Sud Charente

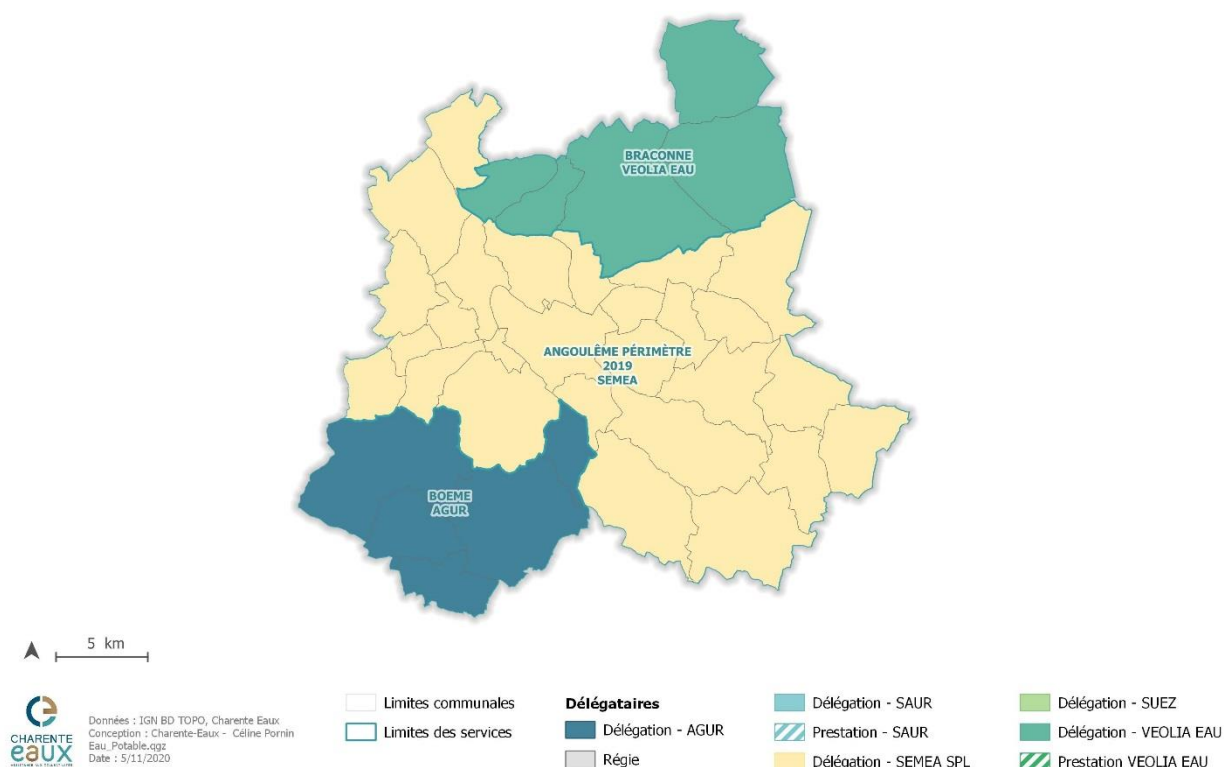
GRAND ANGOULEME - TERRITOIRES DES SERVICES



- Modes de gestion :

Entité de gestion	Mode de gestion	Communes de l'entité de gestion
Boëme	Concession de service	CLAIX, MOUTHIERS-SUR-BOËME, PLASSAC-ROUFFIAC, ROULLET-SAINT-ESTÈPHE, VOEUIL-ET-GIGET
Braconne	Concession de service	BALZAC, BRIE, CHAMPNIERS, JAULDES, VINDELLE
Périmètre 2019	Concession de service	ANGOULÊME, ASNIÈRES-SUR-NOUÈRE, BOUËX, LA COURONNE, DIGNAC, DIRAC, FLÉAC, GARAT, GOND-PONTOUVRE, L'ISLE-D'ESPAGNAC, LINARS, MAGNAC-SUR-TOUVRE, MARSAC, MORNAC, NERSAC, PUYSMOYEN, RUELLE-SUR-TOUVRE, SAINT-MICHEL, SAINT-SATURNIN, SAINT-YRIEIX-SUR-CHARENTE, SERS, SIREUIL, SOYAUX, TORSAC, TOUVRE, TROIS-PALIS, VOUZAN

GRAND ANGOULEME - EXPLOITANTS



1.2. Cadre contractuel

1.2.1. Les contrats

Nom du contrat	Nom du signataire	Type de contrat	Date de début	Date de fin
Boëme				

Nom du contrat	Nom du signataire	Type de contrat	Date de début	Date de fin
Boême	AGUR	Affermage	01/01/2015	31/12/2027
Braconne				
Braconne	VEOLIA EAU	Affermage	01/01/2015	31/12/2024
Périmètre 2019				
Périmètre 2019	SEMEA	Affermage	01/04/2017	31/03/2037

1.2.2. Les avenants

Avenant	Date d'effet	Objet
Boême		
Avenant n°1	04/07/2016	Modification des installations
Avenant n°2	14/05/2018	Changement de collectivité
Braconne		
Avenant n°1	01/01/2017	Intégration d'ouvrages
Avenant n°2	01/01/2018	Contrat tripartite (GA et SIAEP NOC)
Périmètre 2019		
Avenant n°1	19/12/2017	Extension du périmètre affermé aux communes de Sireuil et Trois Palis
Avenant n° 2	01/07/2018	Evolution du modèle de contrat d'entretien des ouvrages de la DECI
Avenant n° 3	01/01/2019	Extension du périmètre affermé aux communes d'Asnières sur Nouère et Marsac
Avenant n° 4	01/01/2019	Report de deux ans des évolutions tarifaires liées aux travaux concessifs
Avenant n° 5	01/01/2020	Modification des tarifs et du plan pluriannuel des travaux concessifs
Avenant n° 6	09/12/2021	Actualisation Contractuelle du Coefficient K1, et Ajout d'un Article aux Travaux Exclusifs en Anticipation d'une Inflation Soutenue en 2022
Avenant n° 7	08/12/2022	Modération de l'actualisation du coefficient K1, réduction de l'obligation de renouvellement pour 2023 et ajustement pérenne du fonds de travaux
Avenant n° 8	13/12/2023	Modération du coefficient K1 pour 2024, ajustements sur l'obligation de renouvellement, généralisation de la radio-relève, modulations des indicateurs ILP et ILVNC, et intégration de travaux d'optimisation énergétiques

1.3. Prestations assurées dans le cadre du service

La répartition des missions entre la collectivité et son exploitant sont les suivantes :

Partie	Tâche
Boême	

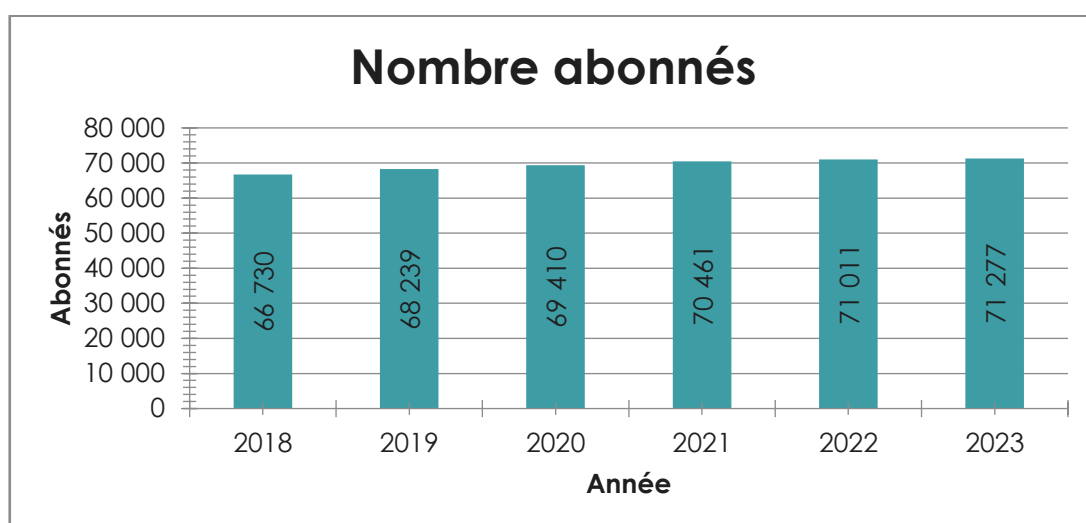
Partie	Tâche
Collectivité	Renouvellement - des branchements, des canalisations > 6 ml, du génie civil
Exploitant	Entretien - de l'ensemble des ouvrages
Exploitant	Gestion des abonnés - accueil des usagers, facturation, traitement des doléances client
Exploitant	Gestion du service - application du règlement du service, fonctionnement, surveillance et entretien des installations, relève des compteurs
Exploitant	Mise en service - des branchements
Exploitant	Renouvellement - des compteurs, des canalisations < 6 ml, des équipements électromécaniques
Braconne	
Collectivité	Renouvellement— des branchements, des canalisations > 6 ml, du génie civil
Exploitant	Entretien— de "ensemble des ouvrages
Exploitant	Gestion des abonnés— accueil des usagers, facturation, traitement des doléances client
Exploitant	Gestion du service— application du règlement du service, fonctionnement, surveillance et entretien des installations, relève des compteurs
Exploitant	Mise en service— des branchements
Exploitant	Renouvellement— des compteurs, des canalisations < 6 ml, des équipements électromécaniques
Périmètre 2019	
Collectivité	Renouvellement -du génie civil, clôtures et portails, de la voirie, Etanchéité des ouvrages de pompage et de stockage d'eau, Plantations, Toiture, couverture, zinguerie
Exploitant	Entretien - de l'ensemble des ouvrages
Exploitant	Gestion des abonnés - accueil des usagers, facturation, traitement des doléances client
Exploitant	Gestion du service - application du règlement du service, fonctionnement, surveillance et entretien des installations, relève des compteurs
Exploitant	Mise en service - des branchements
Exploitant	Renouvellement - des branchements, des canalisations, des compteurs, des équipements électromécaniques, Eclairage extérieur des ouvrages et sites, Equipements de mesures, Equipements hydrauliques de traitement et pompage, Installations électriques et informatiques, Matériels de téléalarme, Serrurerie, menuiserie, huisserie, vitrerie, mobiliers
Exploitant	Travaux concessifs – Fonds de travaux

1.4. Nombre d'abonnés et population desservie (VP.056 et D101.0)

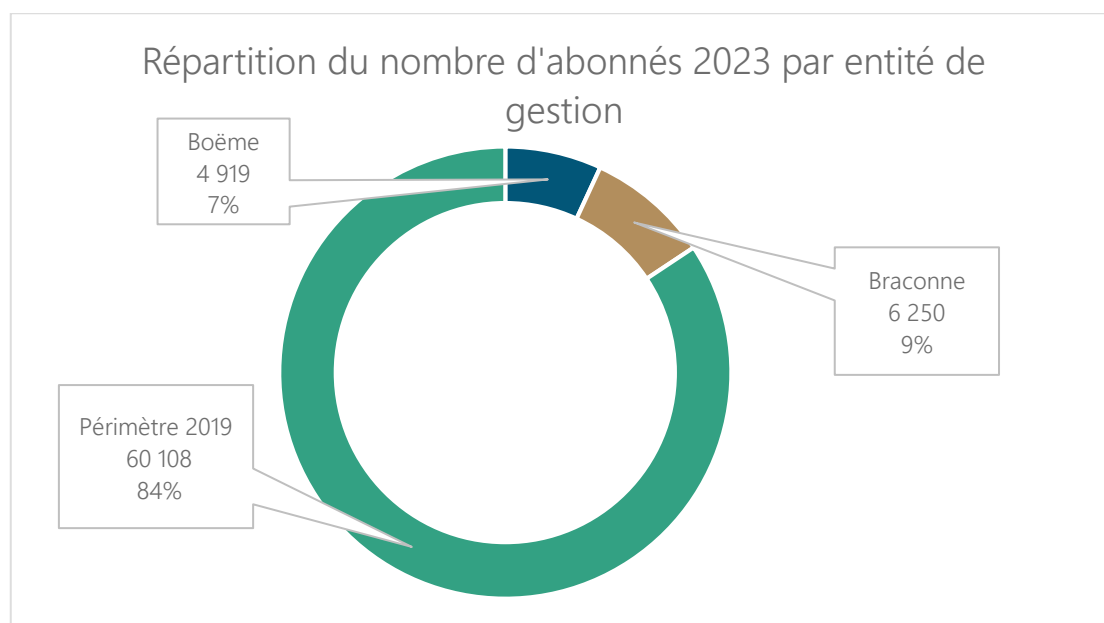
En 2023, le service public d'eau potable a desservi 71 277 abonnés représentant une population de 142 284 habitants ⁽¹⁾ (soit 2,00 habitants/abonné).

Nombre total d'abonnés en 2022	71 011 abonnés
Nombre total d'abonnés en 2023	71 277 abonnés
Dont abonnés domestiques en 2023	70 748 abonnés
Dont abonnés non domestiques en 2023	529 abonnés
Variation en %	0,37 %

La densité linéaire d'abonnés (nombre d'abonnés par km de réseau hors branchement) est de **41,33** abonnés/km pour l'année 2023.



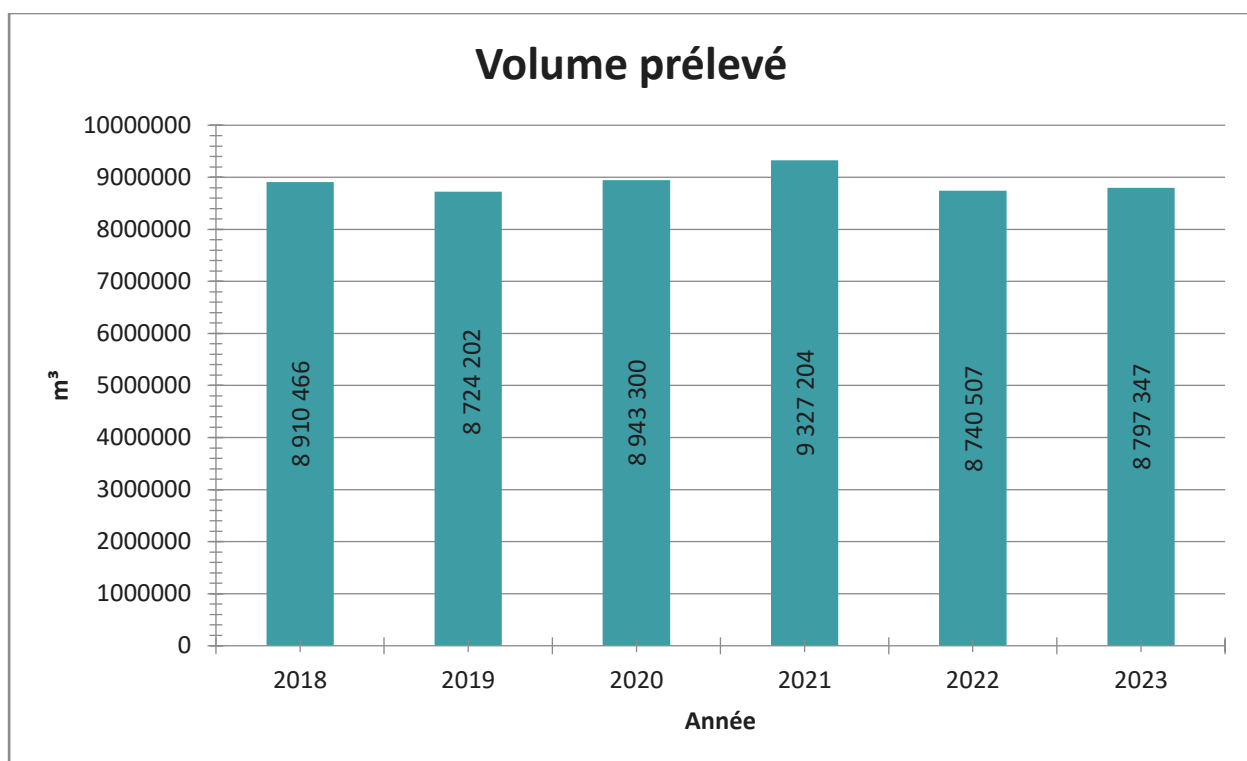
En 2023, la consommation moyenne par abonné (*consommation moyenne annuelle domestique + non domestique rapportée au nombre d'abonnés*) est de 102,4 m³/abonné (106,4 m³/abonné en 2022).



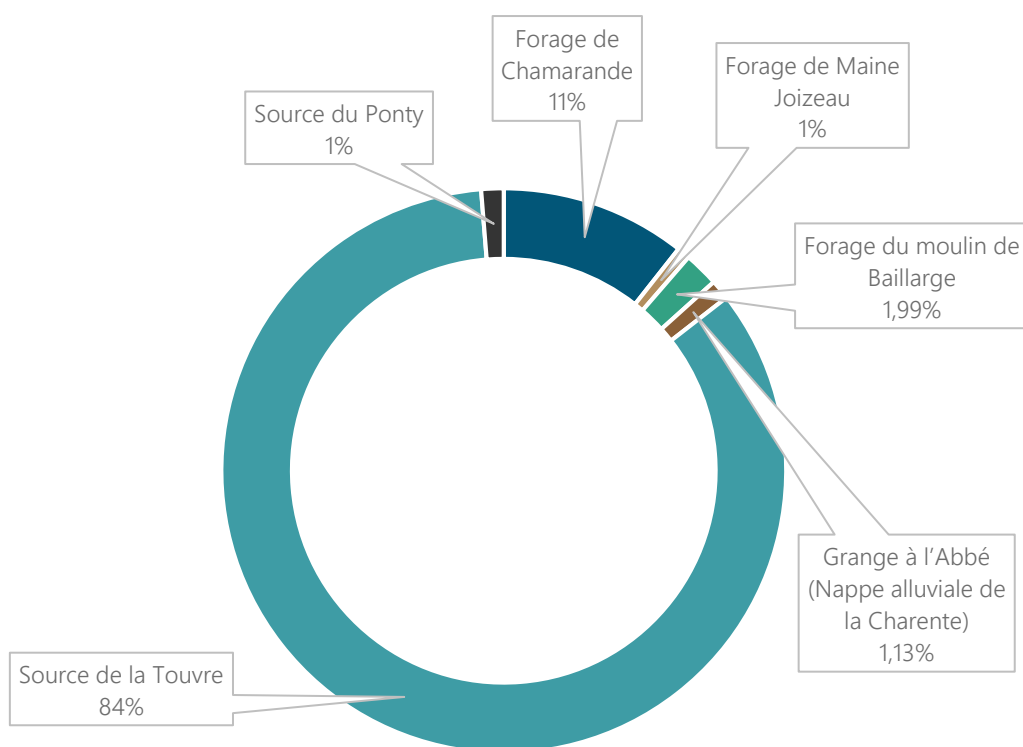
1.5. Synthèse des volumes

1.5.1. Prélèvements (VP.223)

Ressource	Volume prélevé en 2022 (m³)	Volume prélevé en 2023 (m³)	Variation en %	Indice d'avancement de la protection de la ressource en 2023 (en %)
Braconne				
Forage de Chamarande	758 913	934 750	23,17	80
Forage de Maine Joizeau	130 614	64 165	-50,87	80
Périmètre 2019				
Forage du moulin de Baillarge	0	175 416	/	80
Grange à l'Abbé (Nappe alluviale de la Charente)	0	99 547	/	60
Source de la Touvre	7 784 827	7 410 642	-4,81	60
Source du Ponty	66 153	112 827	70,55	60
TOTAL	8 740 507	8 797 347	0,65	

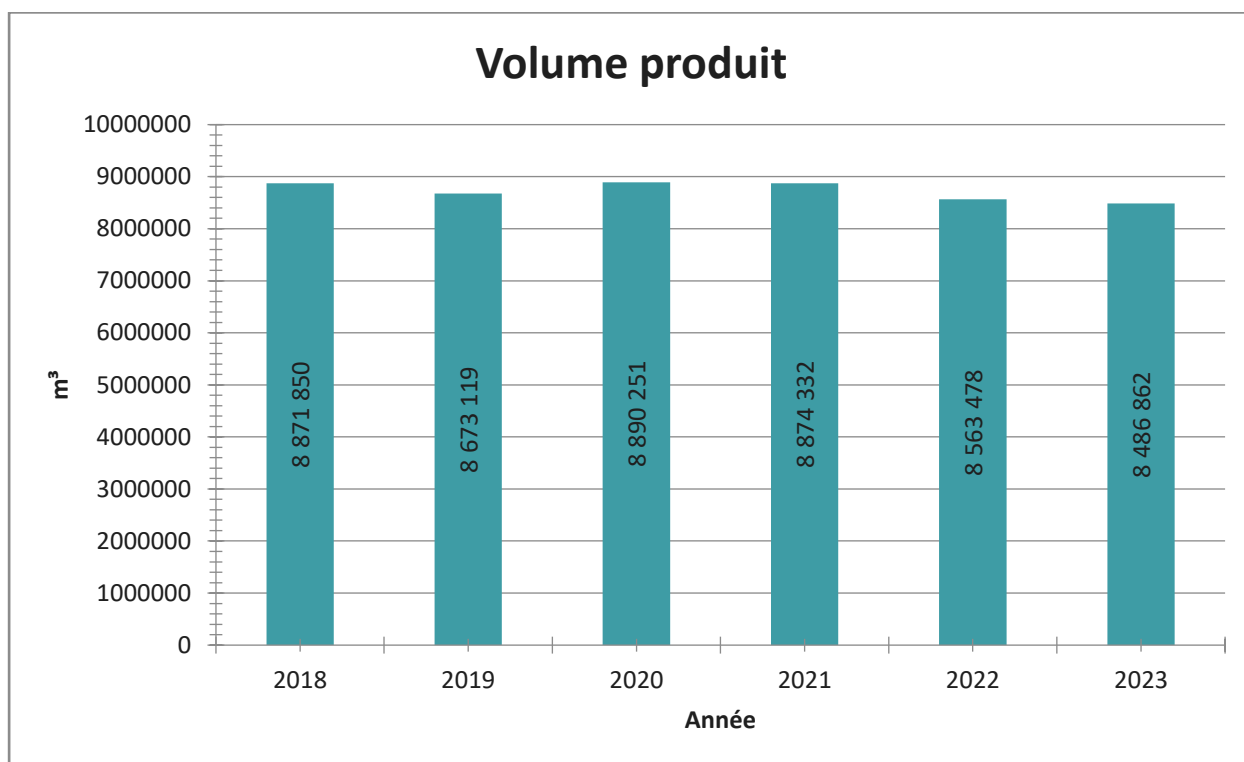


Volumes prélevés (m³) en 2023

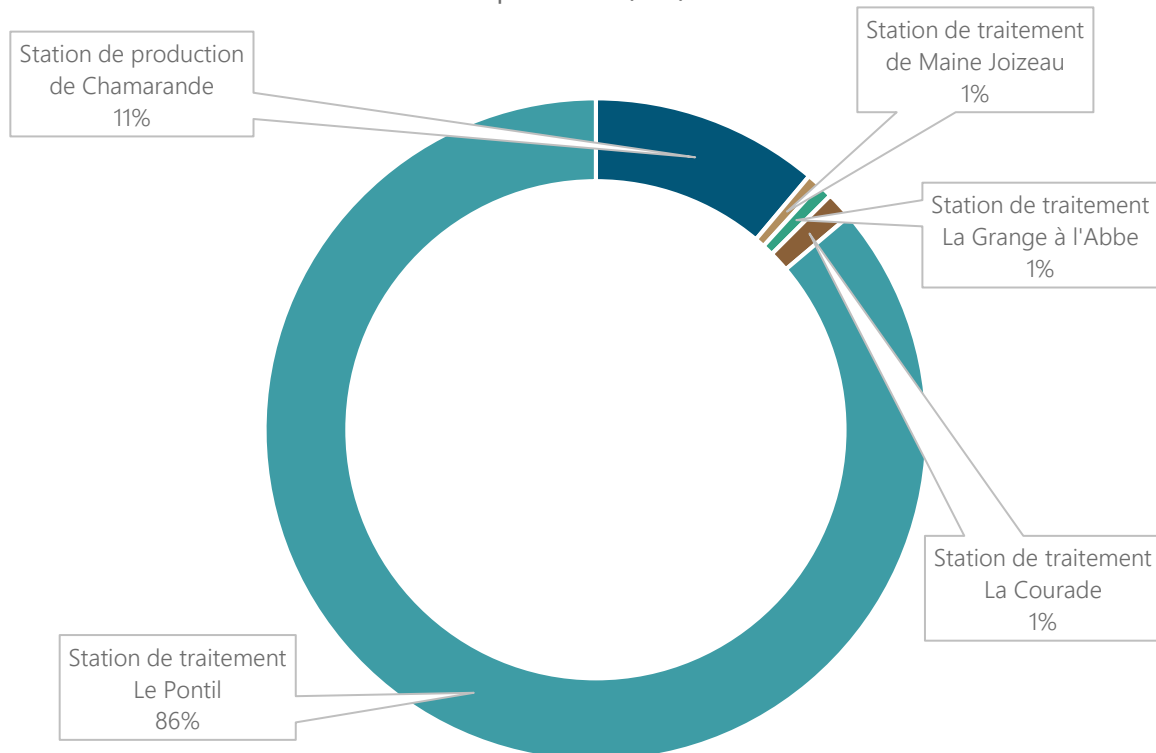


1.5.2. Production (VP.059)

Site de production	Volume produit en 2022 (m³)	Volume produit en 2023 (m³)	Variation en %
Braconne			
Station de production de Chamarande	769 203	944 078	22,73
Station de traitement de Maine Joizeau	113 318	55 018	-51,45
Périmètre 2019			
Station de traitement La Grange à l'Abbe	0	62 428	/
Station de traitement La Courade	66 153	112 827	70,55
Station de traitement Le Pontil	7 614 804	7 312 511	-3,97
TOTAL	8 563 478	8 486 862	-0,89

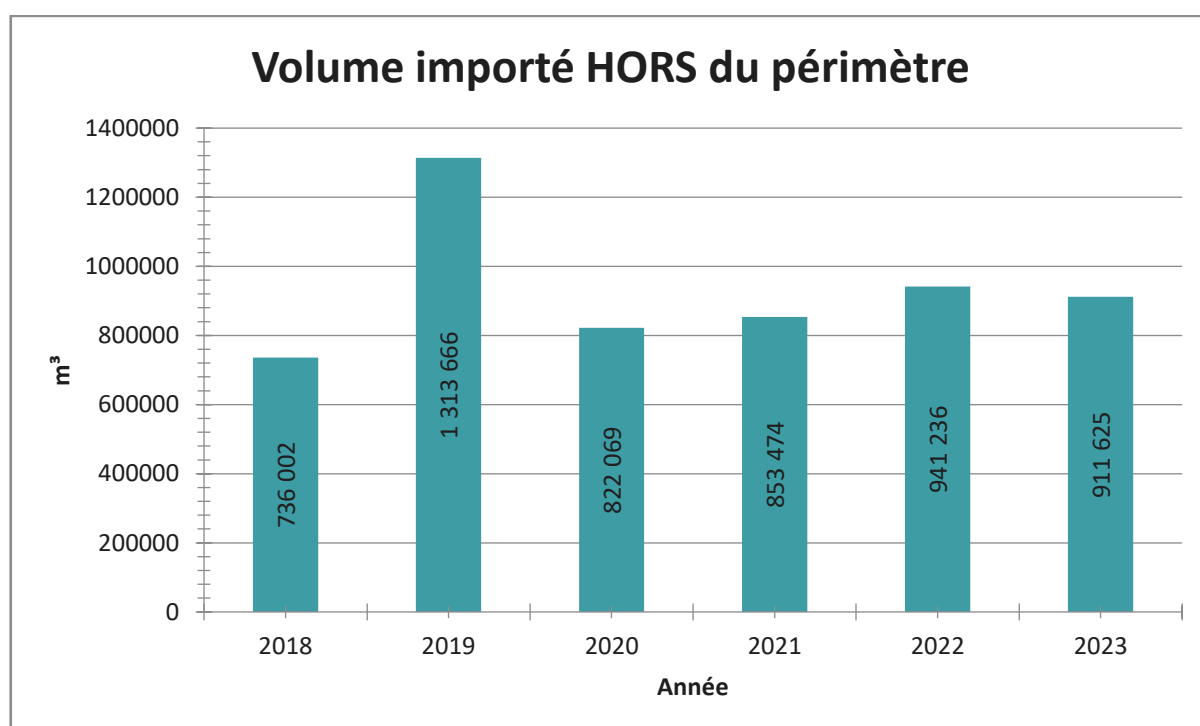


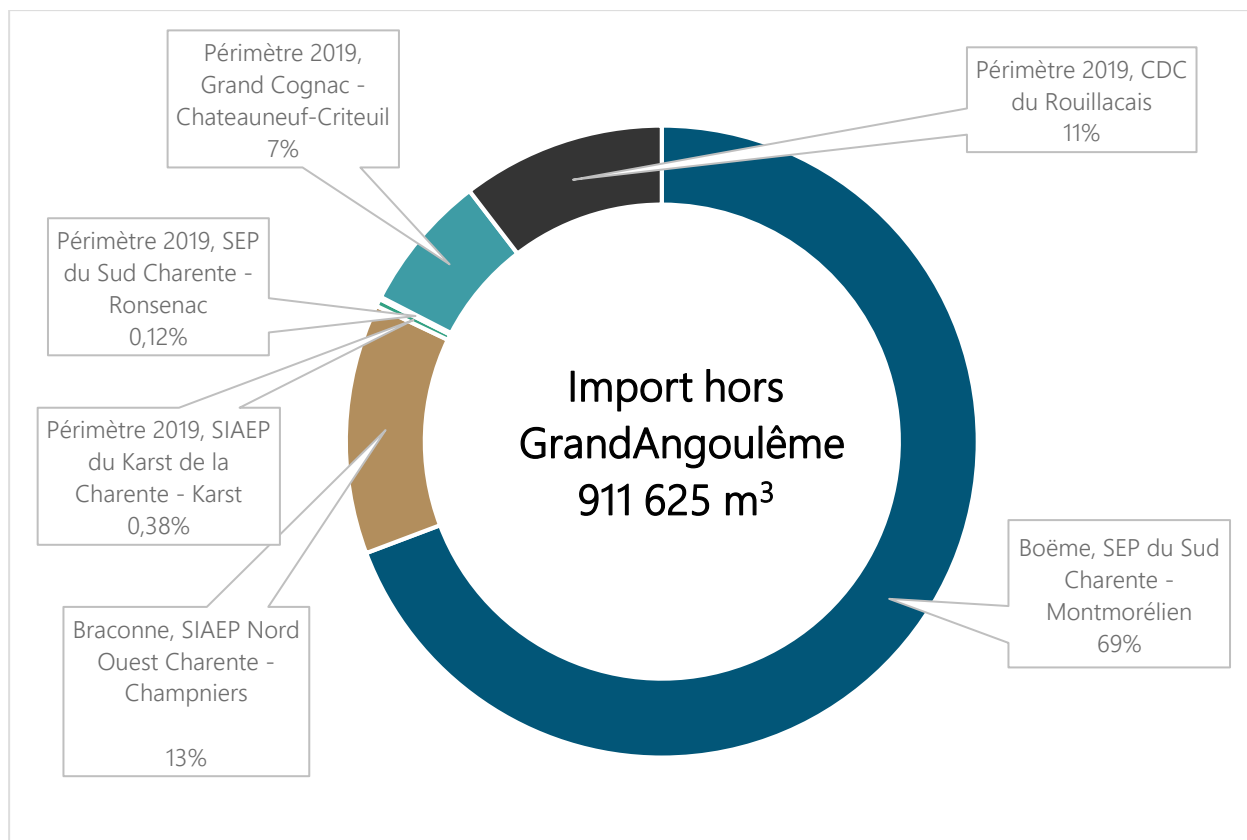
Volumes produit (m³) en 2023



1.5.3. Importations à d'autres services d'eau potable (VP.060)

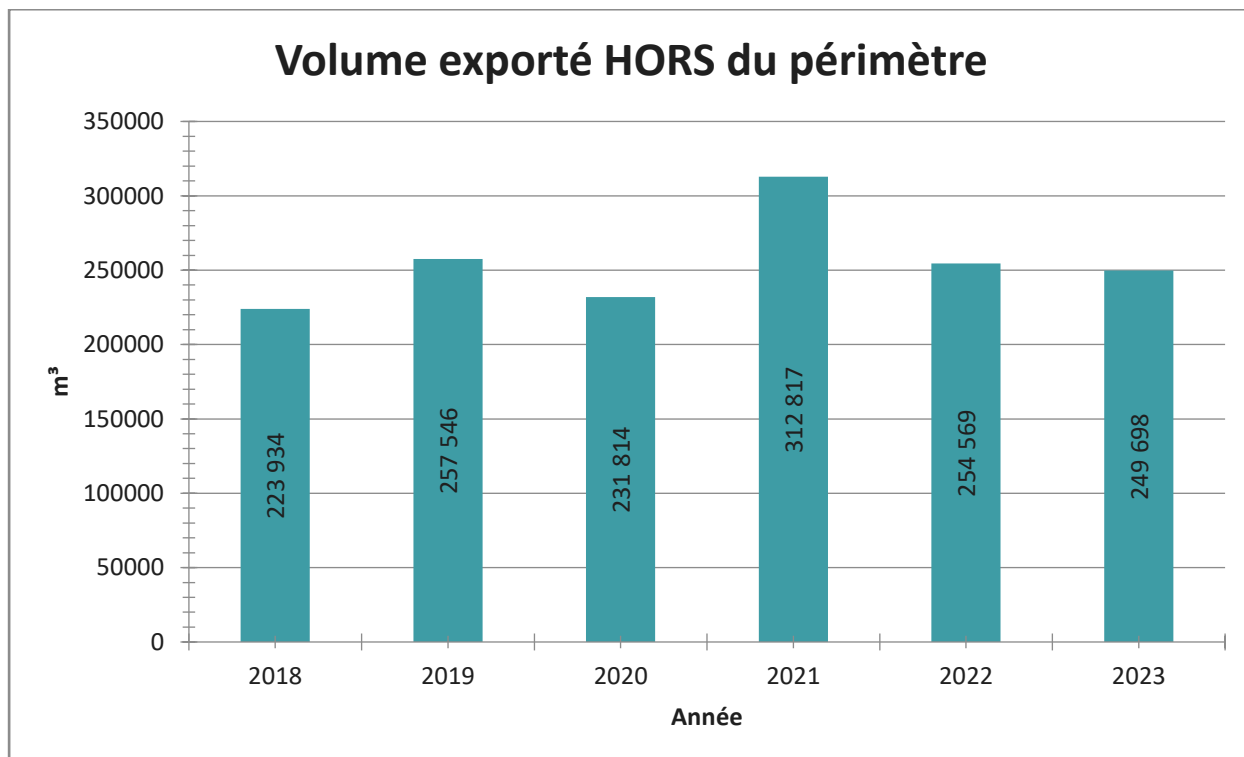
Service	Fournisseur	Volume acheté en 2022 (m³)	Volume acheté en 2023 (m³)	Variation en %	Indice d'avancement de la protection de la ressource en 2023 (en %)
Flux externe					
Boëme	SEP du Sud Charente - Montmorélien	653 589	631 378	-3,40	80
Braconne	SIAEP Nord Ouest Charente - Champniers	117 994	116 737	-1,07	60
Périmètre 2019	SIAEP du Karst de la Charente - Karst	4 095	3 488	-14,82	60
Périmètre 2019	SEP du Sud Charente - Ronsenac	1 240	1 089	-12,18	60
Périmètre 2019	Grand Cognac - Châteauneuf-Criteuil	69 663	63 981	-8,16	60
Périmètre 2019	CDC du Rouillacais	94 655	94 952	0,31	60
Sous total flux externe		941 236	911 625	-3,15	
Flux interne					
Boëme	GrandAngoulême - Périmètre 2019	26 932	31 371	16,48	60
Périmètre 2019	GrandAngoulême - Boëme	5 184	4 665	-10,01	80
Sous total flux interne		32 116	36 036	12,21	
TOTAL		973 352	947 661	-2,64	

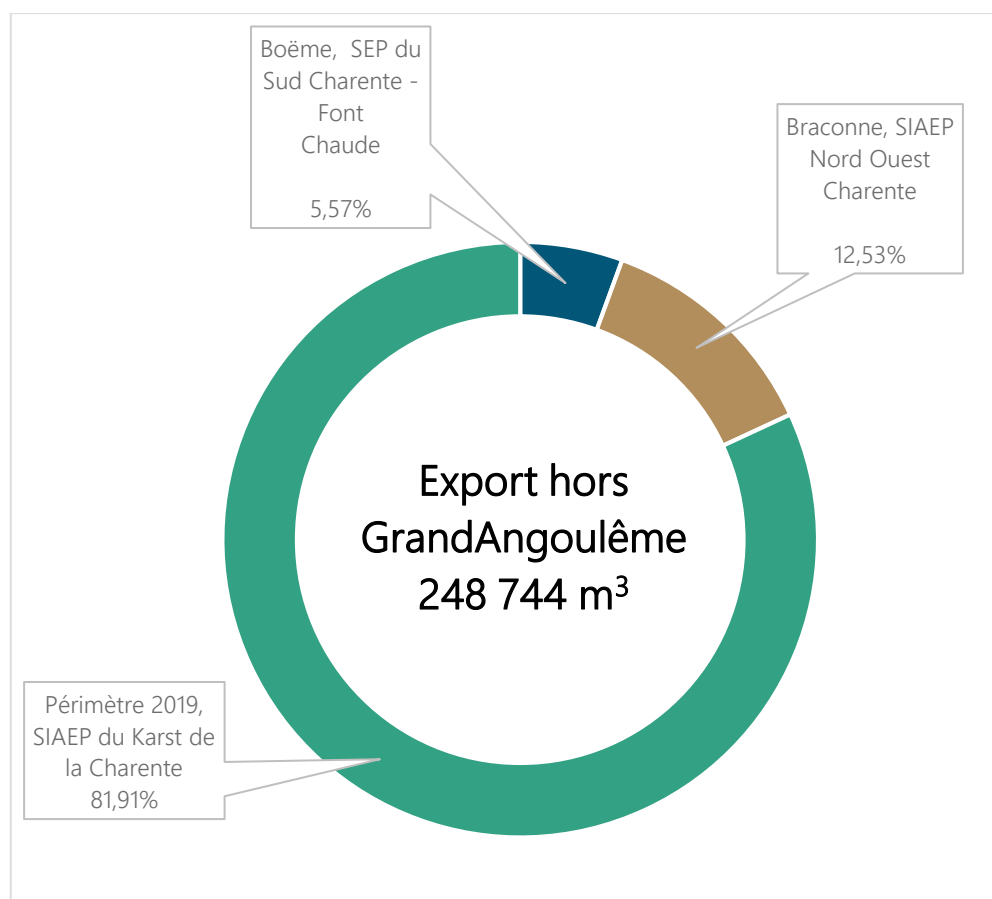




1.5.4. Exportations d'eau à d'autres services d'eau potable (VP.061)

Service	Bénéficiaire	Volume exporté en 2022 (m³)	Volume exporté en 2023 (m³)	Variation en %
Flux externe				
Boëme	SEP du Sud Charente - Font Chaude	13 079	13 847	5,87
Braconne	SIAEP Nord Ouest Charente - Champniers	33 379	31 162	-6,64
Périmètre 2019	SIAEP du Karst de la Charente - Karst	208 111	203 735	-2,10
Sous total flux externe		254 569	248 744	-2,29
Flux interne				
Boëme	GrandAngoulême - Périmètre 2019	5 968	5 453	-8,63
Périmètre 2019	GrandAngoulême - Boëme	33 505	34 971	4,38
Périmètre 2019	GrandAngoulême - Champniers	805	954	18,51
Sous total flux interne		40 278	41 378	2,73
TOTAL		294 847	290 122	-1,60





1.5.5. Volumes mis en distribution

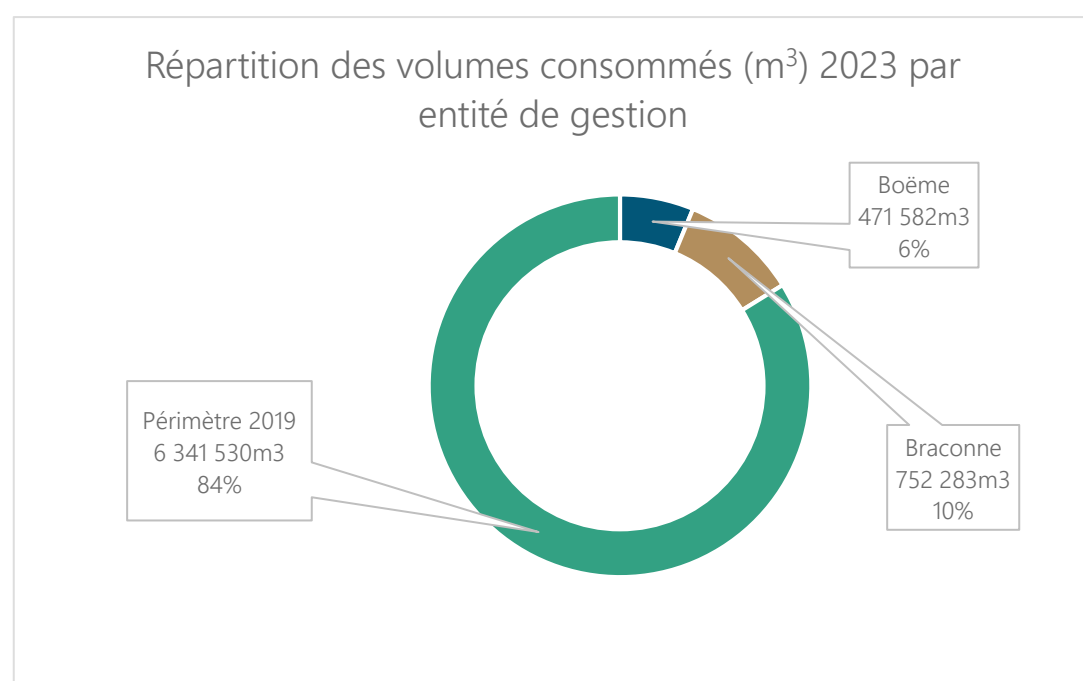
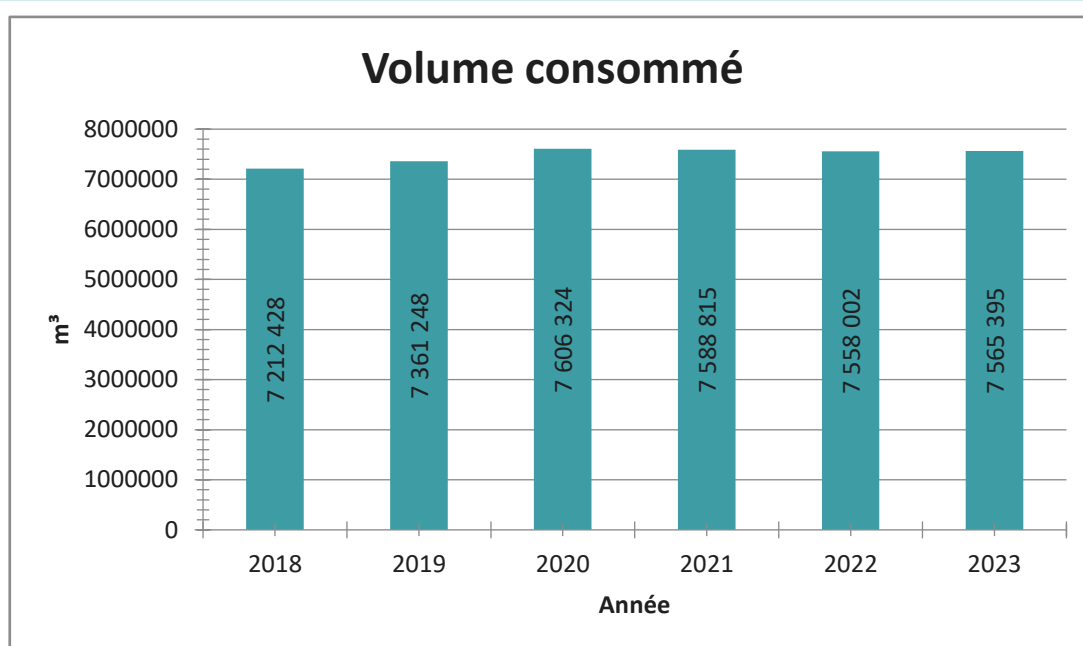
	Exercice 2022 (m³)	Exercice 2023 (m³)	Variation en %
Volume produit	8 563 478	8 486 862	-0,89
Volume importé	941 236	911 625	-3,15
Volume exporté	254 569	248 744	-2,29
Volume mis en distribution	9 250 145	9 149 743	-1,09

1.5.6. Volumes consommés par les abonnés (VP.063)

Les volumes consommés par années sont calculés en ramenant (au prorata temporis) les volumes relevés au compteur des abonnés à une période de 365 jours lorsque la période entre deux relevés n'est pas de 365 jours

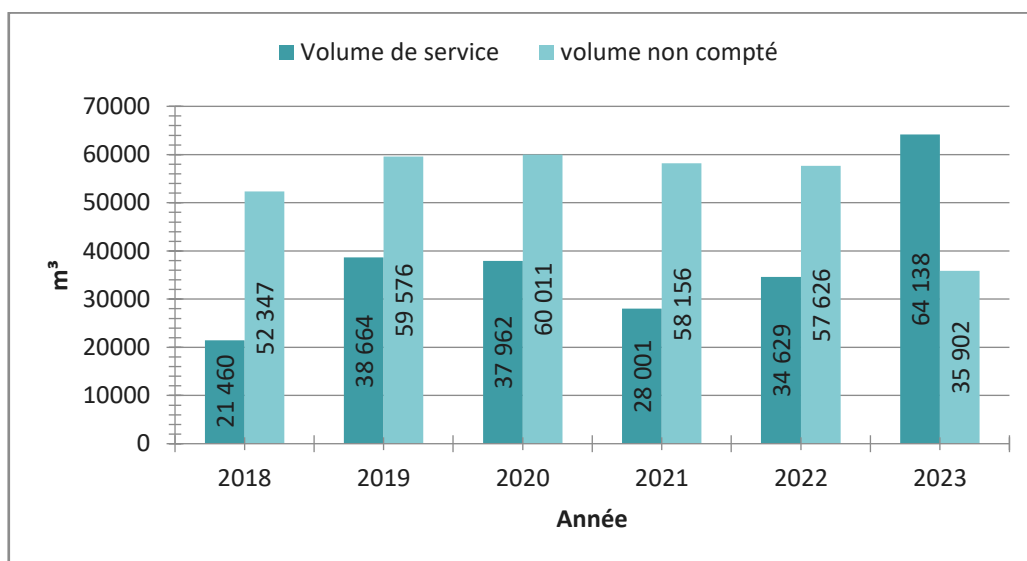
Les abonnés domestiques et assimilés sont ceux redevables à l'Agence de l'eau au titre de la pollution de l'eau d'origine domestique en application de l'article L213-10-3 du Code de l'environnement.

Abonnés	Volume consommés en 2022 (m³)	Volume consommés en 2023 (m³)	Variation en %
Abonnés domestiques	6 851 549	5 538 712	-19,16
Autres abonnés	706 453	1 724 050	144,04
Dégravés	0	302 633	/
Total vendu aux abonnés	7 558 002	7 565 395	0,10



1.5.7. Autres volumes (VP.220 et VP.221)

	Exercice 2022 (m3)	Exercice 2023 (m3)	Variation en %
Volume consommé sans comptage(VP.221)	57 626	35 902	-37,70
Volume de service(VP.220)	34 629	64 138	85,21



1.6. Le patrimoine du service (VP.077)

	Exercice 2022	Exercice 2023
Linéaire de réseaux (hors branchements) en km	1 727,62	1 724,53
Nombre de réservoirs	30	30
Nombre de compteurs abonnés	75 959	76 269
Nombre total des branchements	71 865	72 224
Nombre de branchements en plomb modifiés ou supprimés dans l'année	43	22
Nombre de branchements en plomb restants (en fin d'année)	165	146
% de branchement en plomb modifiés ou supprimés/nombre total de branchements	0,06	0,03
% de branchements en plomb restants/nombre total de branchements	0,23	0,20

La législation prévoit l'abaissement progressif de la teneur en plomb dans l'eau distribuée. Depuis le 25/12/2013, cette teneur ne peut plus excéder 10 µg/l.

2. Tarification de l'eau et recettes du service

2.1. Modalités de tarification

2.1.1. Tarifs domestiques

La facture d'eau comporte obligatoirement une part proportionnelle à la consommation de l'abonné, et peut également inclure une part indépendante de la consommation, dite part fixe (abonnement, location compteur, ...). Les taxes et redevances sont fixées par les organismes concernés.

Boème

TARIFS	1 ^{er} janvier 2023	1 ^{er} janvier 2024	Variation en %
Part de la collectivité			
Part Fixe (€ HT/an)			
Abonnement annuel	40,93 €	40,93 €	0,00 %
Part proportionnelle (€ HT/m³)			
Tranche unique	0,692 €/m³	0,692 €/m³	0,00 %
Part du délégataire			
Part Fixe (€ HT/an)			
Abonnement annuel	34,91 €	36,32 €	4,04 %
Part proportionnelle (€ HT/m³)			
Tranche unique	0,565 €/m³	0,587 €/m³	3,89 %
Part proportionnelle - Autres tarifs (€ HT/m³)			
Redevance pollution	0,33 €/m³	0,33 €/m³	0,00 %
Redevance prélèvement	0,0952 €/m³	0,0912 €/m³	-4,20 %
Taux de TVA (1)	5,5 %	5,5 %	0,00 %

Braconne

TARIFS	1 ^{er} janvier 2023	1 ^{er} janvier 2024	Variation en %
Part de la collectivité			
Part Fixe (€ HT/an)			
Abonnement annuel	29,14 €	29,14 €	12,57 %
Part proportionnelle (€ HT/m³)			
Tranche unique	0,734 €/m³	0,734 €/m³	0,00 %
Part du délégataire			
Part Fixe (€ HT/an)			
Abonnement annuel	31,97 €	35,99 €	12,57 %
Part proportionnelle (€ HT/m³)			
Tranche unique	0,744 €/m³	0,838 €/m³	12,63 %
Part proportionnelle - Autres tarifs (€ HT/m³)			
Redevance pollution domestique	0,33 €/m³	0,33 €/m³	0,00 %
Redevance prélèvement	0,1139 €/m³	0,1139 €/m³	0,00 %
Taux de TVA (1)	5,5 %	5,5 %	0,0 %

Périmètre 2019

TARIFS	1 ^{er} janvier 2023	1 ^{er} janvier 2024	Variation en %
Part de la collectivité			
Part Fixe (€ HT/an)			
Abonnement annuel	2,72 €	2,72 €	0,00 %
Part proportionnelle (€ HT/m³)			
Tranche unique	0,2167 €/m³	0,2167 €/m³	0,00 %
Part du délégataire			
Part Fixe (€ HT/an)			
Abonnement annuel	34,79 €	36,52 €	4,97 %
Part proportionnelle (€ HT/m³)			
Tranche unique	1,0523 €/m³	1,1049 €/m³	5,00 %
Part proportionnelle - Autres tarifs (€ HT/m³)			
Redevance pollution	0,33 €/m³	0,33 €/m³	0,00 %
Redevance prélèvement	0,075 €/m³	0,10 €/m³	33,33 %
Taux de TVA (1)	5,5 %	5,5 %	0,0 %

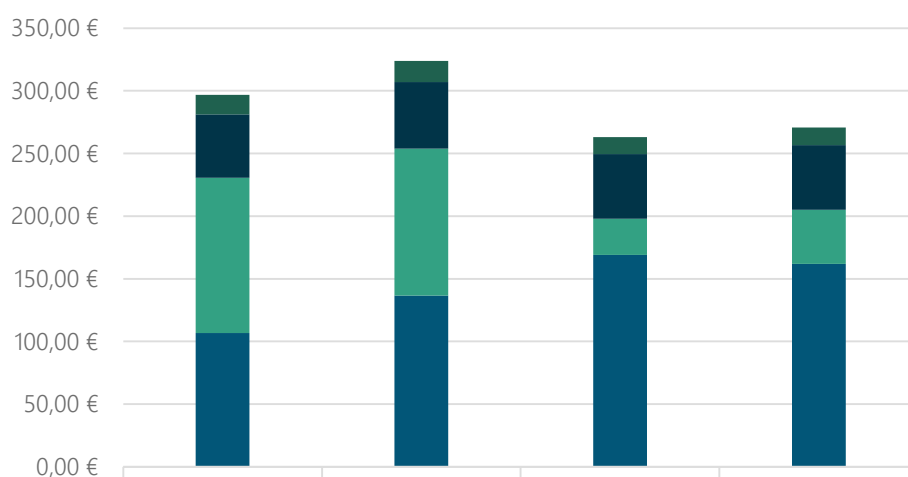
- (1) L'assujettissement à la TVA est volontaire pour les communes et EPCI de moins de 3000 habitants, et obligatoire pour les communes et EPCI de plus de 3000 habitants et en cas de délégation de service public.

2.2. Facture d'eau type (D102.0)

Les montants payés applicables pour une consommation de 120 m³ (ménage de référence selon l'INSEE) sont :

Service	Montants	1 ^{er} janvier 2023	1 ^{er} janvier 2024
Boème	Part de la collectivité	123,97 € HT	123,97 € HT
	Part de l'exploitant	102,71 € HT	106,76 € HT
	Redevances (agence de l'eau et autres)	51,02 € HT	50,54 € HT
	Taux de TVA	5,50 %	5,50 %
	Montant de la TVA	15,27 €	15,47 €
	Total HT	277,70 €	281,27 €
	Total TTC	292,98 €	296,74 €
Braconne	Part de la collectivité	117,22 € HT	117,22 € HT
	Part de l'exploitant	121,25 € HT	136,55 € HT
	Redevances (agence de l'eau et autres)	53,27 € HT	53,27 € HT
	Taux de TVA	5,50 %	5,50 %
	Montant de la TVA	16,05 €	16,89 €
	Total HT	291,74 €	307,04 €
	Total TTC	307,78 €	323,93 €
Périmètre 2019	Part de la collectivité	28,72 € HT	28,72 € HT
	Part de l'exploitant	161,07 € HT	169,11 € HT
	Redevances (agence de l'eau et autres)	48,60 € HT	51,60 € HT
	Taux de TVA	5,50 %	5,50 %
	Montant de la TVA	13,11 €	13,72 €
	Total HT	238,39 €	249,43 €
	Total TTC	251,50 €	263,15 €

Facture d'eau type (D102.0)



■ TVA	15,47 €	16,89 €	13,72 €	14,12 €
■ Redevances (agence de l'eau et autres)	50,54 €	53,27 €	51,60 €	51,67 €
■ Collectivité	123,97 €	117,22 €	28,72 €	43,06 €
■ Exploitant	106,76 €	136,55 €	169,11 €	161,95 €
Prix [€ TTC/m3]	2,47 €	2,70 €	2,19 €	2,26 €

■ Exploitant
 ■ Collectivité
 ■ Redevances (agence de l'eau et autres)
 ■ TVA
 Prix [€ TTC/m3]

2.3. Recettes (DC.184)

Boëme

Recettes de la collectivité :

Type de recette	Exercice 2022 en €	Exercice 2023 en €
Recettes de ventes d'eau aux usagers domestiques	496 356,78	511 541,23
<i>Dont abonnements domestiques</i>	187 507,56	193 207,28
Régularisation des ventes d'eau	-5 435,63	-404,80
Total recettes de ventes d'eau	490 921,15	511 136,43
Total des autres recettes	0,00	0,00
Total des recettes de la collectivité	496 356,78	511 136,43

Recettes de l'exploitant :

Type de recette	Exercice 2022 en €	Exercice 2023 en €
Recettes de ventes d'eau aux usagers	384 847,35	511 667,09
<i>Dont abonnements</i>	149 214,30	193 333,14
Recette de vente d'eau en gros	1 498,45	0,00
Régularisation des ventes d'eau	-4 000,76	-306,48
Total recettes de ventes d'eau	382 345,04	511 360,61
Recettes liées aux travaux	48 577,09	36 825,86
Total des autres recettes	48 577,09	36 825,86
Total des recettes de l'exploitant	430 922,13	548 186,47

Recettes pour compte de tiers :

Type de recette	Exercice 2022 en €	Exercice 2023 en €
Agence de l'Eau - Redevance Prélèvement	37 465,72	38 779,97
Agence de l'Eau - Pollution	153 023,22	148 475,58
Total des recettes comptes de Tiers (hors Collectivité)	190 488,94	187 255,55

Braconne***Recettes de la collectivité :**

Type de recette	Exercice 2022 en €	Exercice 2023 en €
Recettes de ventes d'eau aux usagers domestiques	868 225,40	950 517,94
Total recettes de ventes d'eau	868 225,40	950 517,94
Total des autres recettes	0,00	0,00
Total des recettes de la collectivité	868 225,40	950 517,94

Recettes de l'exploitant :

Type de recette	Exercice 2022 en €	Exercice 2023 en €
Recettes de ventes d'eau aux usagers	655 058,24	740 333,63
Régularisation des ventes d'eau	49 835,35	31 919,48
Total recettes de ventes d'eau	704 893,59	772 253,11
Recettes liées aux travaux	74 708,01	47 014,84
Autres recettes	17 689,63	22 101,58
Total des autres recettes	92 397,64	69 116,42
Total des recettes de l'exploitant	797 291,23	841 369,53

Recettes pour compte de tiers :

Type de recette	Exercice 2022 en €	Exercice 2023 en €
Agence de l'Eau - Redevance Prélèvement	77 652,80	86 627,07
Agence de l'Eau - Pollution	223 149,11	238 610,11
Total des recettes comptes de Tiers (hors Collectivité)	300 801,92	325 237,18

* Les montants indiqués à l'échelle du contrat ont été répartis en fonction des volumes consommés par les abonnés.

Périmètre 2019

Recettes de la collectivité :

Type de recette	Exercice 2022 en €	Exercice 2023 en €
Recettes de ventes d'eau aux usagers domestiques	1 447 745,22	1 492 604,06
<i>Dont abonnements domestiques</i>	205 640,98	218 762,79
Total recettes de ventes d'eau	1 447 745,22	1 492 604,06
Total des autres recettes	0,00	0,00
Total des recettes de la collectivité	1 447 745,22	1 492 604,06

Recettes de l'exploitant :

Type de recette	Exercice 2022 en €	Exercice 2023 en €
Recettes de ventes d'eau aux usagers	7 973 495,98	8 740 386,45
<i>Dont abonnements</i>	1 940 727,86	2 133 210,10
Recette de vente d'eau en gros	53 791,67	58 370,93
Régularisation des ventes d'eau	-145 003,02	-194 577,70
Total recettes de ventes d'eau	7 882 284,63	8 604 179,68
Recettes liées aux travaux	441 555,20	362 654,93
Autres recettes	611 567,37	626 650,62
Total des autres recettes	1 053 122,57	989 305,55
Total des recettes de l'exploitant	8 935 407,20	9 593 485,23

Recettes pour compte de tiers :

Type de recette	Exercice 2022 en €	Exercice 2023 en €
Agence de l'Eau - Redevance Prélèvement	493 551,58	475 193,37
Agence de l'Eau - Pollution	1 815 875,44	1 823 794,38
Total des recettes comptes de Tiers (hors Collectivité)	2 309 427,02	2 298 987,75

Global

Recettes de la collectivité :

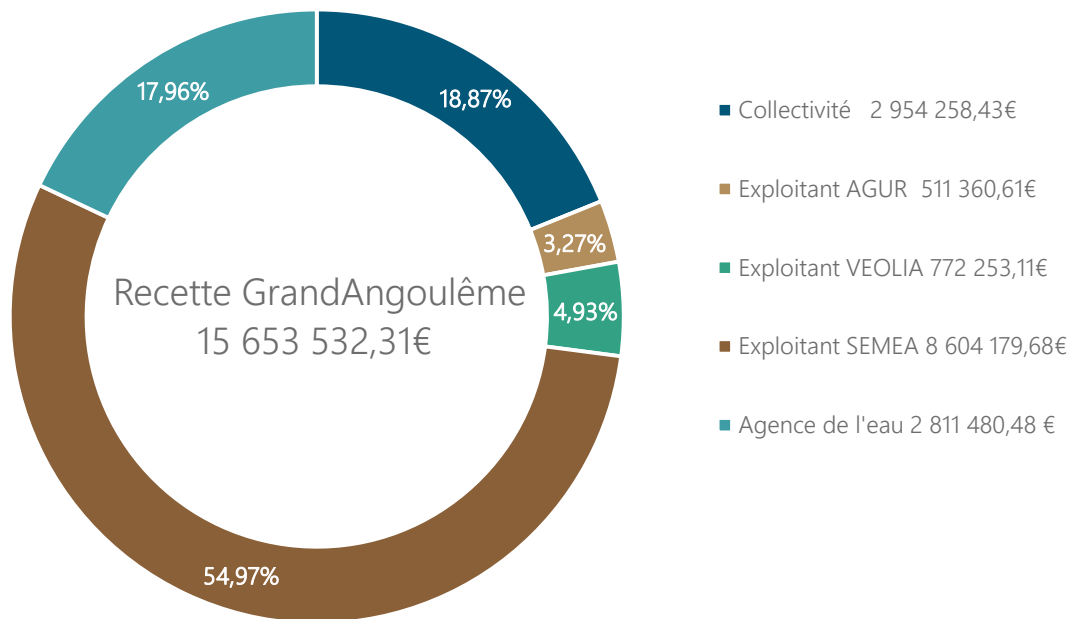
Type de recette	Exercice 2022 en €	Exercice 2023 en €
Recettes de ventes d'eau aux usagers domestiques	2 812 327,40	2 954 663,23
<i>Dont abonnements domestiques</i>	393 148,54	411 970,07
Régularisation des ventes d'eau	-5 435,63	-404,80
Total recettes de ventes d'eau	2 806 891,77	2 954 258,43
Total des autres recettes	-	-
Total des recettes de la collectivité	2 806 891,77	2 954 258,43

Recettes des l'exploitants :

Type de recette	Exercice 2022 en €	Exercice 2023 en €
Recettes de ventes d'eau aux usagers	9 013 401,57	9 992 387,17
<i>Dont abonnements</i>	2 089 942,16	2 326 543,24
Recette de vente d'eau en gros	55 290,12	58 370,93
Régularisation des ventes d'eau	-99 168,43	-162 964,70
Total recettes de ventes d'eau	8 969 523,26	9 887 793,40
Recettes liées aux travaux	564 840,30	446 495,63
Autres recettes	629 257,00	648 752,20
Total des autres recettes	1 194 097,30	1 095 247,83
Total des recettes de l'exploitant	10 163 097,30	10 983 041,23

Recettes pour compte de tiers :

Type de recette	Exercice 2022 en €	Exercice 2023 en €
Agence de l'Eau - Redevance Prélèvement	608 670,10	600 600,41
Agence de l'Eau - Pollution	2 192 047,77	2 210 880,07
Total des recettes comptes de Tiers (hors Collectivité)	2 800 717,88	2 811 480,48



3. Indicateurs de performance

3.1. Qualité de l'eau distribuée (P101.1 et P102.1)

Les valeurs suivantes sont fournies au service par l'Agence régionale de la santé (ARS), et concernent les prélèvements réalisés par elle dans le cadre du contrôle sanitaire défini par le Code de la santé publique (ou ceux réalisés par le service dans le cadre de sa surveillance lorsque celle-ci se substitue au contrôle en question).

Analyses	Nombre de prélèvements			
	Réalisés en 2022	Conformes en 2022	Réalisés en 2023	Conformes en 2023
Microbiologie	373	373	281	281
Paramètres physico-chimiques	437	423	296	296

Le taux de conformité est calculé selon la formule suivante :

$$\text{taux de conformité} = \frac{\text{nombre de prélèvements réalisés} - \text{nombre de prélèvements non conformes}}{\text{nombre de prélèvements réalisés}} * 100$$

Cet indicateur est demandé si le service dessert plus de 5000 habitants ou produit plus de 1000 m³/jour. La qualité de l'eau est donc la suivante :

Analyses	Taux de conformité 2022	Taux de conformité 2023
Conformité bactériologique (P101.1)	100 %	100 %
Conformité physico-chimique (P102.1)	96.8 %	100 %

3.2. Indice d'avancement de la protection de la ressource en eau (P108.3)

La réglementation définit une procédure particulière pour la protection des ressources en eau (captage, forage, etc.). En fonction de l'état d'avancement de la procédure, un indice est déterminé selon le barème suivant :

Indice d'avancement de la protection de la ressource en eau	
0%	Aucune action
20%	Études environnementale et hydrogéologique en cours
40%	Avis de l'hydrogéologue rendu

50%	Dossier déposé en préfecture
60%	Arrêté préfectoral
80%	Arrêté préfectoral complètement mis en œuvre (terrains acquis, servitudes mises en place, travaux terminés)
100%	Arrêté préfectoral complètement mis en œuvre (comme ci-dessus), et mise en place d'une procédure de suivi de l'application de l'arrêté

En cas d'achats d'eau à d'autres services publics d'eau potable ou de ressources multiples, l'indicateur est établi pour chaque ressource et une valeur globale est calculée en pondérant chaque indicateur par les volumes annuels d'eau produits ou achetés

Pour l'année 2023, l'indice global d'avancement de protection de la ressource est **64 %** (détail au paragraphe 1.5.1 et 1.5.3)

3.3. Indice de connaissance et de gestion patrimoniale des réseaux (P103.2B)

L'indice de connaissance et de gestion patrimoniale des réseaux d'eau potable a évolué en 2013 (indice modifié par arrêté du 2 décembre 2013). De nouvelles modalités de calcul ayant été définies, les valeurs d'indice affichées à partir de l'exercice 2013 ne doivent pas être comparées à celles des exercices précédents.

L'obtention de 40 points pour les parties A et B ci-dessous est nécessaire pour considérer que le service dispose du descriptif détaillé des ouvrages de distribution d'eau potable mentionné à l'article D 2224-5-1 du code général des collectivités territoriales.

La valeur de cet indice varie entre 0 et 120 (ou 0 et 110 pour les services n'ayant pas la mission de collecte).

La valeur de l'indice est obtenue en faisant la somme des points indiqués dans les parties A, B et C décrites ci-dessous et avec les conditions suivantes :

- Les 30 points d'inventaire des réseaux (partie B) ne sont comptabilisés que si les 15 points des plans de réseaux (partie A) sont acquis.
- Les 75 points des autres éléments de connaissance et de gestion des réseaux (partie C) ne sont comptabilisés que si au moins 40 des 45 points de l'ensemble plans des réseaux et inventaire des réseaux (parties A + B) sont acquis.

		Nombre de points
PARTIE A : PLAN DES RESEAUX (15 points)		
VP.236	Existence d'un plan des réseaux mentionnant la localisation des ouvrages principaux (ouvrage de captage, station de traitement, station de pompage, réservoir) et des dispositifs de mesures	oui : 10 points non : 0 point
VP.237	Existence et mise en œuvre d'une procédure de mise à jour, au moins chaque année, du plan des réseaux pour les extensions, réhabilitations et renouvellements de réseaux (en l'absence de travaux, la mise à jour est considérée comme effectuée)	oui : 5 points non : 0 point
PARTIE B : INVENTAIRE DES RESEAUX (30 points)		
(Rappel : les 15 points de la partie A doivent avoir été obtenus pour bénéficier de points supplémentaires)		
VP.238	Existence d'un inventaire des réseaux avec mention, pour tous les tronçons représentés sur le plan, du linéaire, de la catégorie de l'ouvrage et de la précision des informations cartographiques	oui : 10 points non : 0 point
VP.240	Intégration, dans la procédure de mise à jour des plans, des informations de l'inventaire des réseaux (pour chaque tronçon : linéaire, diamètre, matériau, date ou période de pose, catégorie d'ouvrage, précision cartographique)	Condition à remplir pour prendre en compte les points suivants
VP.239	Pourcentage du linéaire de réseau pour lequel l'inventaire des réseaux mentionne les matériaux et diamètres	
VP.241	Pourcentage du linéaire de réseau pour lequel l'inventaire des réseaux mentionne la date ou la période de pose	0 à 15 points sous conditions (2)
PARTIE C : AUTRES ELEMENTS DE CONNAISSANCE ET DE GESTION DES RESEAUX (75 points)		
(Rappel : 40 points doivent avoir été obtenus globalement en partie A et B, pour pouvoir bénéficier de points supplémentaires)		
VP.242	Localisation des ouvrages annexes (vannes de sectionnement, ventouses, purges, Pl, ...) et des servitudes de réseaux sur le plan des réseaux	oui : 10 points non : 0 point
VP.243	Inventaire mis à jour, au moins chaque année, des pompes et équipements électromécaniques existants sur les ouvrages de stockage et de distribution (en l'absence de modifications, la mise à jour est considérée comme effectuée)	oui : 10 points non : 0 point
VP.244	Localisation des branchements sur le plan des réseaux (3)	oui : 10 points non : 0 point
VP.245	Pour chaque branchement, caractéristiques du ou des compteurs d'eau incluant la référence du carnet métrologique et la date de pose du compteur	oui : 10 points non : 0 point
VP.246	Identification des secteurs de recherches de pertes d'eau par les réseaux, date et nature des réparations effectuées	oui : 10 points non : 0 point
VP.247	Localisation à jour des autres interventions sur le réseau (réparations, purges, travaux de renouvellement, etc.)	oui : 10 points non : 0 point
VP.248	Existence et mise en œuvre d'un programme pluriannuel de renouvellement des canalisations (programme détaillé assorti d'un estimatif portant sur au moins 3 ans)	oui : 10 points non : 0 point
VP.249	Existence et mise en œuvre d'une modélisation des réseaux sur au moins la moitié du linéaire de réseaux	oui : 5 points non : 0 point
TOTAL		120

- (1) L'existence de l'inventaire et d'une procédure de mise à jour ainsi qu'une connaissance minimum de 50 % des matériaux et diamètres sont requis pour obtenir les 10 premiers points. Si la connaissance des matériaux et diamètres atteint 60, 70, 80, 90 ou 95%, les points supplémentaires sont respectivement de 1, 2, 3, 4 et 5
- (2) L'existence de l'inventaire ainsi qu'une connaissance minimum de 50 % des périodes de pose sont requis pour obtenir les 10 premiers points. Si la connaissance des périodes de pose atteint 60, 70, 80, 90 ou 95%, les points supplémentaires sont respectivement de 1, 2, 3, 4 et 5.
- (3) Non pertinent si le service n'a pas la mission de distribution

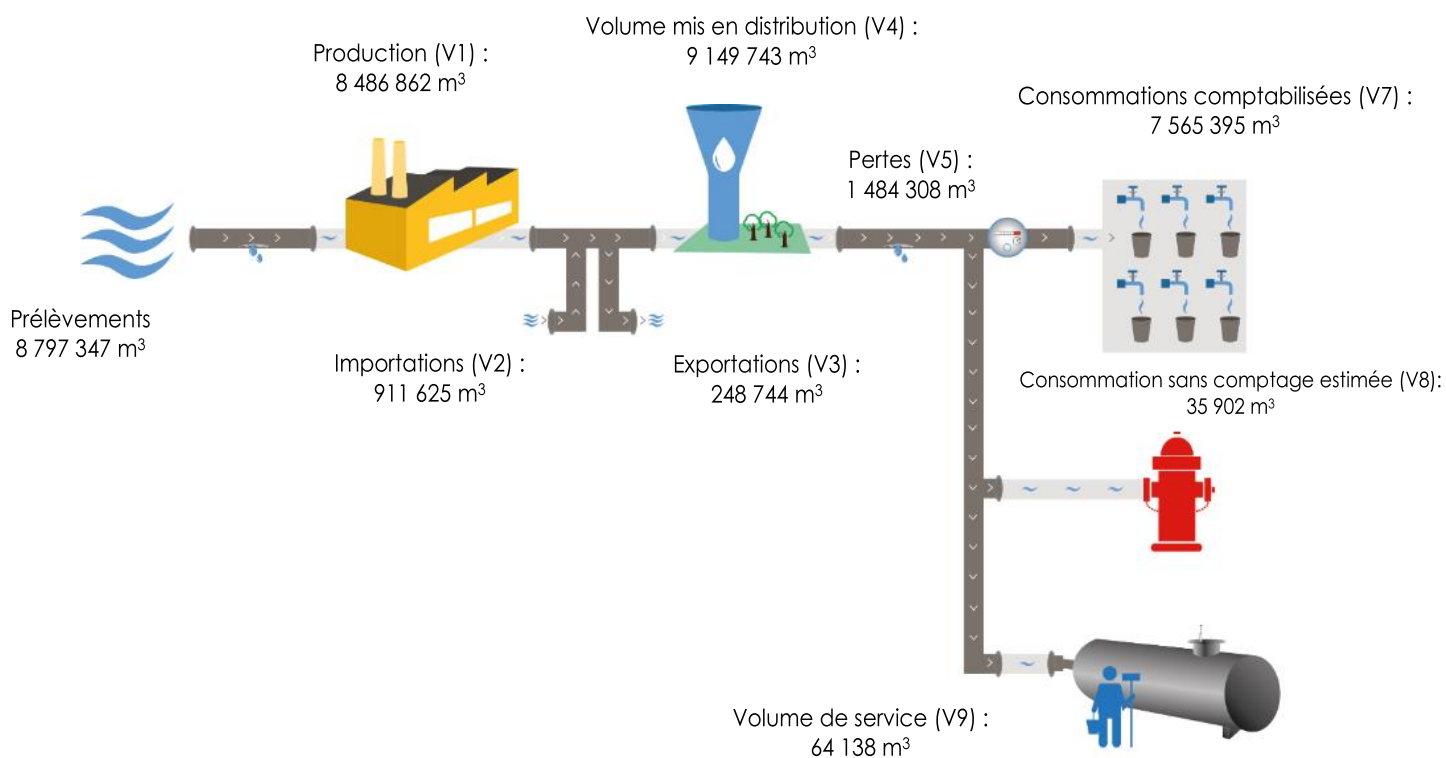
Points obtenus et valeur de l'indice par service :

Service	Nombre de points														Total
	VP.236	VP.237	VP.238	VP.239	VP.240	VP.241	VP.242	VP.243	VP.244	VP.245	VP.246	VP.247	VP.248	VP.249	
Boème	10	5	10	4	oui	11	10	10	0	10	10	10	10	5	105
Braconne	10	5	10	2	oui	15	10	10	0	10	10	10	0	5	97
Périmètre 2019	10	5	10	5	oui	11	10	10	10	10	10	10	10	5	116

⇒ **Indice de la collectivité pour l'année 2022 : 112***

*Indice global de la collectivité pondéré en fonction du linéaire de chaque périmètre

3.4. Indicateurs de performance du réseau



3.4.1. Rendement du réseau de distribution (P104.3)

Le rendement du réseau de distribution permet de connaître la part des volumes introduits dans le réseau de distribution qui est consommée ou vendue à un autre service. Sa valeur et son évolution sont le reflet de la politique de lutte contre les pertes d'eau en réseau de distribution.

Le rendement du réseau de distribution se calcule ainsi :

$$\text{Rendement du réseau} = \frac{V7 + V8 + V9 + V3}{V1 + V2} * 100$$

A titre indicatif, le ratio volume vendu aux abonnés sur volume mis en distribution (appelé également rendement primaire du réseau) vaut :

$$\text{Part du volume vendu parmi le volume mis en distribution} = \frac{V7}{V4}$$

	Exercice 2022	Exercice 2023
Rendement du réseau (en %)	83,17 %	84,21 %
Indice linéaire de consommation (volumes consommés autorisés + volumes exportés journaliers par km de réseau hors branchement) [m³ / jour / km]	12,54	12,57
Volume vendu sur volume mis en distribution (« rendement primaire »)	81,71 %	82,68 %

3.4.2. Indice linéaire des volumes non comptés (P105.3)

Cet indicateur permet de connaître, par km de réseau, la part des volumes mis en distribution qui ne font pas l'objet d'un comptage lors de leur distribution aux abonnés. Sa valeur et son évolution sont le reflet du déploiement de la politique de comptage aux points de livraison des abonnés et de l'efficacité de la gestion du réseau.

$$\text{Indice linéaire des volumes non comptés} = \frac{V4 - V7}{365 * \text{linéaire du réseau de desserte en km}}$$

Pour l'année 2023 l'indice linéaire des volumes non comptés est de **2,52 m3/j/km** (2,68 en 2022).

3.4.3. Indice linéaire de pertes en réseau (P106.3)

Cet indicateur permet de connaître, par km de réseau, la part des volumes mis en distribution qui ne sont pas consommés sur le périmètre du service. Sa valeur et son évolution sont le reflet d'une part de la politique de maintenance et de renouvellement du réseau, et d'autre part des actions menées pour lutter contre les volumes détournés et pour améliorer la précision du comptage chez les abonnés.

$$\text{Indice linéaire des pertes en réseau} = \frac{V4 - (V7 + V8 + V9)}{365 * \text{linéaire du réseau de desserte en km}}$$

Pour l'année 2023 l'indice linéaire des pertes en réseau est de **2,36 m3/j/km** (2,54 en 2022).

3.4.4. Taux moyen de renouvellement des réseaux d'eau potable (P107.2)

Ce taux est le quotient, exprimé en pourcentage, de la moyenne sur 5 ans du linéaire de réseau renouvelé (par la collectivité et/ou le délégataire) par la longueur du réseau. Le linéaire renouvelé inclut les sections de réseaux remplacées à l'identique ou renforcées ainsi que les sections réhabilitées, mais pas les branchements. Les interventions ponctuelles effectuées pour mettre fin à un incident localisé en un seul point du réseau ne sont pas comptabilisées, même si un élément de canalisation a été remplacé.

- Au cours de l'année 2023, 10,85 km de linéaire de réseau ont été renouvelés,
- En moyenne au cours des 5 dernières années, 12,96 km de linéaire de réseau ont été renouvelés.

$$\text{Taux moyen de renouvellement des réseaux} = \frac{Ln + Ln - 1 + Ln - 2 + Ln - 3 + Ln - 4}{5 * \text{linéaire du réseau de desserte}} * 100$$

Pour l'année 2023, le taux moyen de renouvellement des réseaux d'eau potable est donc de **0,75 %**.

3.4.5. Taux d'occurrence des interruptions de service non-programmées (P151.1)

Une interruption de service non-programmée est une coupure d'eau pour laquelle les abonnés concernés n'ont pas été informés au moins 24 heures à l'avance, exception faite des coupures chez un abonné lors d'interventions effectuées sur son branchement ou pour non-paiement des factures.

$$\text{Taux d'occurrence des interruptions de service non programmées} = \frac{\text{nb d'interruptions de service non programmées}}{\text{nb d'abonnés du service}} * 1000$$

Pour l'année 2023, **172 interruptions** de service non programmées ont été dénombrées (216 en 2022). Le taux d'occurrence des interruptions de service non programmées est donc de **2,42** pour 1000 abonnés.

3.4.6. Délai maximal d'ouverture des branchements (D151.0 et P152.1)

Dans son règlement, le service s'engage à fournir l'eau dans un délai de **2 jours** ouvrés après réception d'une demande d'ouverture de branchement, dans la mesure où celle-ci émane d'un abonné doté d'un branchement fonctionnel (préexistant ou neuf).

$$\text{Taux de respect du délai maximal d'ouverture des branchements} = \frac{\text{nb ouvertures avec respect du délai}}{\text{nb total d'ouvertures de branchements}} * 100$$

Pour l'année 2023, le taux de respect de ce délai est de **99.95 %** (99.95 % en 2022).

3.4.7. Durée d'extinction de la dette de la collectivité (P153.2)

La durée d'extinction de la dette se définit comme la durée théorique nécessaire pour rembourser la dette du service si la collectivité affecte à ce remboursement la totalité de l'autofinancement dégagé par le service ou épargne brute annuelle (recettes réelles – dépenses réelles, calculée selon les modalités prescrites par l'instruction comptable M49).

$$\text{Durée d'extinction de la dette pour l'année d'exercice} = \frac{\text{encours de la dette au 31 décembre de l'exercice}}{\text{épargne brute annuelle}}$$

	Exercice 2022	Exercice 2023
Encours de la dette en €	3 414 750 €	4 804 655,55 €
Epargne brute annuelle en €	1 897 608 €	1 633 125,00 €
Durée d'extinction de la dette en années	1,8 an(s)	2,94 an(s)

3.4.8. Taux d'impayés sur les factures de l'année précédente (P154.0)

Ne sont ici considérées que les seules factures portant sur la vente d'eau potable proprement dite. Sont donc exclues les factures de réalisation de branchements et de travaux divers, ainsi que les éventuels avoirs distribués (par exemple à la suite d'une erreur de facturation ou à une fuite).

Toute facture impayée est comptabilisée, quel que soit le motif du non-paiement.

$$\text{Taux d'impayés sur les factures de l'année précédente} = \frac{\text{montant d'impayés au titre de l'année précédente tel que connu au 31 décembre de l'année } n}{\text{chiffre d'affaires TTC (hors travaux) au titre de l'année } n - 1}$$

	Exercice 2022	Exercice 2023
Montant d'impayés en € au titre de l'année n-1 tel que connu au 31 décembre de l'année n	270 172,51	289 759,78
Chiffre d'affaires TTC facturé (hors travaux) en € au titre de l'année n-1	16 416 404,04	15 430 124,04
Taux d'impayés en % sur les factures d'eau	1,65	1,88

3.4.9. Taux de réclamations (P155.1)

Cet indicateur reprend les réclamations écrites de toutes natures relatives au service de l'eau, à l'exception de celles qui sont relatives au niveau de prix (cela comprend notamment les réclamations réglementaires, y compris celles qui sont liées au règlement de service).

- Nombre de réclamations écrites reçues : 65

$\text{Taux de réclamations} = \frac{\text{Nombre de réclamations (hors prix) laissant une trace écrite}}{\text{Nombre total d'abonnés du service}} * 1000$

Pour l'année 2023, le taux de réclamations est de **0,91 pour 1000 abonnés** (0,87 en 2022).

4. Financement des investissements

4.1. Montants financiers (DC.195)

	Exercice 2022	Exercice 2023
Montants financiers HT des travaux engagés pendant le dernier exercice budgétaire	477 241,00	4 834 750,00
Montants des subventions en €	74 694,03	49 200,00
Montants des contributions au budget général en €	0,00	0,00

Détail des travaux engagés :

Entité de gestion	Commune	Nature des travaux	Montant (€)	Subventions (€)
Boême	CLAIX - Chez Papin	Renouvellement réseau AEP : pose de 84 ml en Fonte DN 125 mm et de 29,40 ml de PEHD DN 25 mm (soit 4 branchements)	31 250,00	0,00
	MOUTHIERS - Rue du Bois Rablon	Renouvellement réseau AEP : pose de 26 ml en PVC DN 63 mm et de 56 ml de PEHD DN 25 mm (soit 5 branchements)	19 000,00	0,00
	PLASSAC/ROUFFIAC - Chez Moizant et CR Etrauds	Pose de 2 stabilisateurs de pression	35 000,00	0,00
Braconne	BALZAC - Rue des Chais	Renouvellement réseau AEP : pose de 110 ml en PVC DN 63 mm et de 43 ml de PEHD DN 25 mm (soit 7 branchements)	25 000,00	0,00
	JAULDES - Chemin de Puységur	Extension réseau AEP : pose de 54 ml en PVC DN 63 mm	13 300,00	0,00
	CHAMPNIERS - Rue de la Menthe (phase 3)	Renouvellement réseau AEP : pose de 424 ml en PEHD DN 110 mm et de 134 ml de PEHD DN 25 mm (soit 17 branchements)	110 000,00	0,00
Périmètre 2019	SERS - Route de Charas	Renouvellement réseau AEP : pose de 610 ml en PEHD DN 125 mm et de 132,65 ml de PEHD DN 25 mm (soit 17 branchements)	164 000,00	49 200,00
	ANGOULEME- Parvis de la Cathédrale	Renouvellement réseau AEP : pose de 175 ml en FTD DN 100 mm et de 60 ml de FTD DN 150 mm (et 9 branchements)	4 437 200,00	0,00
	ASNIERES SUR NOUERE - Rue Gaston Robert/Rue du Soleil	Renouvellement réseau AEP : pose de 77 ml en PE DN 50 mm et de 80 ml de PE DN 40 mm (et 8 branchements)		
	BOUEX- Chez Chagnaud/ Rue Chabasse	Renouvellement réseau AEP : pose de 109 ml en PE DN 63 mm et de 6 ml de PE DN 75 mm et de 110 ml de PEHD DN 125 mm (et 10 branchements)		
	DIGNAC- Rue des Ecoles	Renouvellement réseau AEP : pose de 100 ml en PE DN 50 mm et de 2 ml de PE DN 63 mm (et 4 branchements)		

DIRAC- La Prévalerie/ Chez Forestier	Renouvellement réseau AEP : pose de 1 310 ml en PE DN 63 mm et de 84 ml de PE DN 50 mm et de 232 ml de PE DN 63 mm et de 9 ml de PEH DN 90 mm et de 35 ml de PEH DN 100 mm (et 9 branchements)		
FLEAC- Rue de la Combe Jaillou/ Rue du Tranchard/ RN141/ Rue et Impasse Boilevins	Renouvellement réseau AEP : pose de 2 ml en PVC DN 63 mm et de 158 ml de FTD DN 80 mm et de 507 ml de PE DN 63 mm et de 30 ml de PE DN 40 mm et de 158 ml de PE DN 63 mm (et 41 branchements)		
LA COURONNE- Route de Claix/ Rue de Tuteboeuf/ Route de Maison Neuve/ BHNS : Station Les Gallands	Renouvellement réseau AEP : pose de 387 ml en PE DN 75 mm et de 9 ml de PE DN 40 mm et de 216 ml de PE DN 50 mm et de 437 ml de PE DN 63 mm et de 9 ml de FTD DN 100 mm et de 8 ml de FTD DN 150 mm et de 77 ml de FTD DN 200 mm (et 37 branchements)		
LINARS- Rue de la Grelère – Moulède	Renouvellement réseau AEP : pose de 24 ml en PE DN 63 mm (et 17 branchements)		
L'ISLE D'ESPAGNAC- Chemin d'Enteroches	Renouvellement réseau AEP : pose de 20 ml en PE DN 63 mm (et 10 branchements)		
MAGNAC SUR TOUVRE- Rue Pierre de Coubertin/ Rue Boileau	Renouvellement réseau AEP : pose de 33 ml en PE DN 50 mm et de 624 ml de PE DN 63 mm et de 54 ml de PE DN 50 mm (et 39 branchements)		
MORNAC- Route des Laquais	Renouvellement réseau AEP : pose de 424 ml en PE DN 63 mm (et 15 branchements)		
RUELLE-SUR- TOUVRE- Rue de la Vergnade/ Rue Edouard Branly/ Rue de l'Industrie/ BHNS : Station Puyguillen/ BHNS : Station XX	Renouvellement réseau AEP : pose de 68 ml en PE DN 50 mm et de 255 ml de PE DN 60 mm et de 8 ml de FTD DN 100 mm et de 200 ml de PEH DN 90 mm et de 135 ml de PE DN 63 mm et de 5 ml de FTD DN 80 mm et de 90 ml de FTD DN 100 mm et de 9 ml de PE DN 63 mm (et 63 branchements)		
SAINT-YRIEIX SUR CHARENTE- Route de Saint Jean D'Angély/ Allée des Tilleuls/ Rue de la Combe Garnier	Renouvellement réseau AEP : pose de 6 ml en PE DN 50 mm et de 12 ml de PVC DN 63 mm et de 11 ml de PE DN 75 mm et de 8 ml de PEH DN 90 mm et de 3 ml de PVC DN 110 mm et de 837 ml de FTD DN 200 mm et de 422 ml de PE DN 63 mm et de 103 ml de PE DN 63 mm (et 99 branchements)		
SERS- Route de Charras	Renouvellement réseau AEP : pose de 50 ml en PE DN 63 mm et de 601 ml de PEHD DN 125 mm et de 3 ml de PVC DN 110 mm (et 19 branchements)		
SIREUIL- Route des Carrières/ Font Verrière/ Chemin des Brandes	Renouvellement réseau AEP : pose de 9 ml en FTD DN 150 mm et de 528 ml de PEHD DN 160 mm et de 250 ml de PEHD DN 160 mm et de 125 ml de PE DN 50 mm (et 7 branchements)		
SOYAUX- Avenue du Général de Gaulle	Renouvellement réseau AEP : pose de 125 ml en PE DN 50 mm et de 34 ml de PE DN 63 mm et de 12 ml de PE DN 75 mm (et 35 branchements)		
TOUVRE- Route du Pontil/ Siphons provisoires	Renouvellement réseau AEP : pose de 30 ml en FTD DN 100 mm et de 4 ml de FTD DN 600 mm		

		et de 10 ml de FTD DN 600 mm (et 3 branchements)		
	VOUZAN- Chemin de l'Epeaud	Renouvellement réseau AEP : pose de 247 ml en FTD DN 125 mm (et 7 branchements)		

4.2. État de la dette du service (VP.182)

L'état de la dette au 2023 fait apparaître les valeurs suivantes :

		Exercice 2022	Exercice 2023
Encours de la dette au 31 décembre N (montant restant dû en €)		3 414 750	4 804 655,55
Montant remboursé en €	en capital	109 388,91	110 094,85
	En intérêts	17 729,05	114 255,06

4.3. Amortissements

Pour l'année 2023, la dotation aux amortissements a été de **1 396 253,52 €** (1 406 183,00 € en 2022).

5. Actions de solidarité et de coopération décentralisée dans le domaine de l'eau

5.1. Abandons de créance ou versements à un fonds de solidarité (VP.119)

Cet indicateur a pour objectif de mesurer l'implication sociale du service.

Entrent en ligne de compte : les versements effectués par la collectivité au profit d'un fonds créé en application de l'article L261-4 du Code de l'action sociale et des familles (Fonds de Solidarité Logement, par exemple) pour aider les personnes en difficulté, les abandons de créance à caractère social, votés au cours de l'année par l'assemblée délibérante de la collectivité (notamment ceux qui sont liés au FSL).

En 2023, le service a accordé 124 demandes d'abandon de créance, pour un montant de 12 275 €.

5.2. Opérations de coopération décentralisée (cf. L 1115-1-1 du CGCT)

Peuvent être ici listées les opérations mises en place dans le cadre de l'article L1115-1-1 du Code général des collectivités territoriales, lequel ouvre la possibilité aux collectivités locales de conclure des conventions avec des autorités locales étrangères pour mener des actions de coopération ou d'aide au développement.

Le montant s'élève à **12 000,00 €** en 2023 pour les actions suivantes :

- Eau Vive

6. Tableau récapitulatif des indicateurs

6.1. Boème

		Exercice 2022	Exercice 2023
Variables de performance			
VP.056	Nombre d'abonnés	4 889	4 919
VP.059	Volume produit (m³)	0	0
VP.060	Volume importé (m³)	680 521	662 749
VP.061	Volume exporté (m³)	19 047	19 300
VP.063	Volume comptabilisé domestique (m³)	495 932	471 582
VP.077	Linéaire de réseau hors branchements (Km)	240,49	240,34
VP.119	Somme des abandons de créances et versements à un fonds de solidarité (€)	9918,64	0
VP.220	Volume de service (m³)	7 400	16 172
VP.221	Volume consommé sans comptage (m³)	1 097	1 054
VP.223	Volume prélevés (m³)	0	0
Indicateurs descriptifs des services			
DC.184	Montant des recettes liées à la facturation (€)	1 063 755,13	1 209 752,59
DC.195	Montant financier (HT) des travaux engagés (€)	183 018,00	85250
D101.0	Estimation du nombre d'habitants desservis (nb)	9 635	9 688
D102.0	Prix (€) TTC du service au m³ pour 120 m³	2,44	2,47
D151.0	Délai maximal d'ouverture des branchements pour les nouveaux abonnés définis par le service [jours ouvrables]	1	1
Indicateurs de performance			
P101.1	Taux de conformité des prélèvements sur les eaux distribuées réalisés au titre du contrôle sanitaire par rapport aux limites de qualité pour ce qui concerne la microbiologie (%)	100	100
P102.1	Taux de conformité des prélèvements sur les eaux distribuées réalisés au titre du contrôle sanitaire par rapport aux limites de qualité pour ce qui concerne les paramètres physico-chimiques (%)	100	100
P103.2B	Indice de connaissance et de gestion patrimoniale des réseaux d'eau potable (/120 points)	105	105
P104.3	Rendement du réseau de distribution (%)	76,92	76,67
P105.3	Indice linéaire des volumes non comptés [m³/km/jour]	1,89	1,96
P106.3	Indice linéaire de pertes en réseau [m³/km/jour]	1,79	1,76
P107.2	Taux moyen de renouvellement des réseaux d'eau potable (%)	0,40	0,42
P108.3	Indice d'avancement de la protection de la ressource en eau (%)	79	79
P151.1	Taux d'occurrence des interruptions de service non programmées [nb/1000 abonnés]	6,74	5,29
P152.1	Taux de respect du délai maximal d'ouverture des branchements pour les nouveaux abonnés (%)	100	100
P154.0	Taux d'impayés sur les factures d'eau de l'année précédente (%)	1,33	1,16
P155.1	Taux de réclamations [nb/1000 abonnés]	1,84	2,64

6.2. Braconne

		Exercice 2022	Exercice 2023
Variables de performance			
VP.056	Nombre d'abonnés	6 208	6 250
VP.059	Volume produit (m³)	882 521	999 096
VP.060	Volume importé (m³)	117 994	116 737
VP.061	Volume exporté (m³)	33 379	31 162
VP.063	Volume comptabilisé domestique (m³)	705 489	752 283
VP.077	Linéaire de réseau hors branchements (Km)	219,84	219,67
VP.119	Somme des abandons de créances et versements à un fonds de solidarité (€)	0,00	872
VP.220	Volume de service (m³)	7 664	7 315
VP.221	Volume consommé sans comptage (m³)	3 520	3 140
VP.223	Volume prélevés (m³)	889 527	998 915
Indicateurs descriptifs des services			
DC.184	Montant des recettes liées à la facturation (€)	1 873 920,90	2 048 008,23
DC.195	Montant financier (HT) des travaux engagés (€)	171 967,85	148300
D101.0	Estimation du nombre d'habitants desservis (nb)	12 908	12 897
D102.0	Prix (€) TTC du service au m³ pour 120 m³	2,56	2,70
D151.0	Délai maximal d'ouverture des branchements pour les nouveaux abonnés définis par le service [jours ouvrables]	2	2
Indicateurs de performance			
P101.1	Taux de conformité des prélèvements sur les eaux distribuées réalisés au titre du contrôle sanitaire par rapport aux limites de qualité pour ce qui concerne la microbiologie (%)	100	100
P102.1	Taux de conformité des prélèvements sur les eaux distribuées réalisés au titre du contrôle sanitaire par rapport aux limites de qualité pour ce qui concerne les paramètres physico-chimiques (%)	100	100
P103.2B	Indice de connaissance et de gestion patrimoniale des réseaux d'eau potable (/120 points)	97	97
P104.3	Rendement du réseau de distribution (%)	74,97	71,15
P105.3	Indice linéaire des volumes non comptés [m³/km/jour]	3,26	4,15
P106.3	Indice linéaire de pertes en réseau [m³/km/jour]	3,12	4,02
P107.2	Taux moyen de renouvellement des réseaux d'eau potable (%)	0,82	0,85
P108.3	Indice d'avancement de la protection de la ressource en eau (%)	78	78
P151.1	Taux d'occurrence des interruptions de service non programmées [nb/1000 abonnés]	5,37	0,82
P152.1	Taux de respect du délai maximal d'ouverture des branchements pour les nouveaux abonnés (%)	100	100
P154.0	Taux d'impayés sur les factures d'eau de l'année précédente (%)	1,59	2,58
P155.1	Taux de réclamations [nb/1000 abonnés]	1,14	0,96

6.3. Périmètre 2019

		Exercice 2022	Exercice 2023
Variables de performance			
VP.056	Nombre d'abonnés	59 914	60 108
VP.059	Volume produit (m³)	7 680 957	7 487 766
VP.060	Volume importé (m³)	174 837	168 175
VP.061	Volume exporté (m³)	242 421	239 660
VP.063	Volume comptabilisé domestique (m³)	6 356 581	6 341 530
VP.077	Linéaire de réseau hors branchements (Km)	1 267,29	1 264,52
VP.119	Somme des abandons de créances et versements à un fonds de solidarité (€)	20285,65	11403,1
VP.220	Volume de service (m³)	19 565	40 651
VP.221	Volume consommé sans comptage (m³)	53 009	31 708
VP.223	Volume prélevés (m³)	7 850 980	7 798 432
Indicateurs descriptifs des services			
DC.184	Montant des recettes liées à la facturation (€)	11 639 456,87	12 395 771,49
DC.195	Montant financier (HT) des travaux engagés (€)	122 255	4 601 200,00
D101.0	Estimation du nombre d'habitants desservis (nb)	120 587	119 699
D102.0	Prix (€) TTC du service au m³ pour 120 m³	2	2,19
D151.0	Délai maximal d'ouverture des branchements pour les nouveaux abonnés définis par le service [jours ouvrables]	1	1
Indicateurs de performance			
P101.1	Taux de conformité des prélèvements sur les eaux distribuées réalisés au titre du contrôle sanitaire par rapport aux limites de qualité pour ce qui concerne la microbiologie (%)	100	100
P102.1	Taux de conformité des prélèvements sur les eaux distribuées réalisés au titre du contrôle sanitaire par rapport aux limites de qualité pour ce qui concerne les paramètres physico-chimiques (%)	95,21	100
P103.2B	Indice de connaissance et de gestion patrimoniale des réseaux d'eau potable (/120 points)	116	116
P104.3	Rendement du réseau de distribution (%)	84,93	86,91
P105.3	Indice linéaire des volumes non comptés [m³/km/jour]	2,72	2,33
P106.3	Indice linéaire de pertes en réseau [m³/km/jour]	2,56	2,17
P107.2	Taux moyen de renouvellement des réseaux d'eau potable (%)	0,78	0,80
P108.3	Indice d'avancement de la protection de la ressource en eau (%)	60	60
P151.1	Taux d'occurrence des interruptions de service non programmées [nb/1000 abonnés]	2,50	2,35
P152.1	Taux de respect du délai maximal d'ouverture des branchements pour les nouveaux abonnés (%)	100	100
P154.0	Taux d'impayés sur les factures d'eau de l'année précédente (%)	2,06	1,86
P155.1	Taux de réclamations [nb/1000 abonnés]	0,77	0,77

6.4. Global

		Exercice 2022	Exercice 2023
Variables de performance			
VP.056	Nombre d'abonnés	71 011	71 277
VP.059	Volume produit (m³)	8 563 478	8 486 862
VP.060	Volume importé (m³)	941 236	911 625
VP.061	Volume exporté (m³)	254 569	248 744
VP.063	Volume comptabilisé domestique (m³)	7 558 002	7 565 395
VP.077	Linéaire de réseau hors branchements (Km)	1 727,61	1 724,53
VP.119	Somme des abandons de créances et versements à un fonds de solidarité (€)	30 204,29	12 275
VP.182	Encours total de la dette (€)	3 414 750,00	4 804 655,55
VP.220	Volume de service (m³)	34 629	64 138
VP.221	Volume consommé sans comptage (m³)	57 626	35 902
VP.223	Volume prélevés (m³)	8 740 507	8 797 347
Indicateurs descriptifs des services			
DC.184	Montant des recettes liées à la facturation (€)	14 577 132,91	15 653 532,31
DC.195	Montant financier (HT) des travaux engagés (€)	477 241,00	4 834 750,00
D101.0	Estimation du nombre d'habitants desservis	143 130	142 284
D102.0	Prix TTC (€) du service au m³ pour 120 m³	2,16	2,26
D151.0	Délai maximal d'ouverture des branchements pour les nouveaux abonnés défini par le service [jours ouvrables]	2	2
Indicateurs de performance			
P101.1	Taux de conformité des prélèvements sur les eaux distribuées réalisés au titre du contrôle sanitaire par rapport aux limites de qualité pour ce qui concerne la microbiologie (%)	100	100
P102.1	Taux de conformité des prélèvements sur les eaux distribuées réalisés au titre du contrôle sanitaire par rapport aux limites de qualité pour ce qui concerne les paramètres physico-chimiques (%)	96,80	100
P103.2B	Indice de connaissance et de gestion patrimoniale des réseaux d'eau potable (/120 points)	112	112
P104.3	Rendement du réseau de distribution (%)	83,17	84,21
P105.3	Indice linéaire des volumes non comptés [m³/km/jour]	2,68	2,52
P106.3	Indice linéaire de pertes en réseau [m³/km/jour]	2,54	2,36
P107.2	Taux moyen de renouvellement des réseaux d'eau potable (%)	0,73	0,75
P108.3	Indice d'avancement de la protection de la ressource en eau (%)	63	64
P151.1	Taux d'occurrence des interruptions de service non programmées [nb/1000 abonnés]	3,04	2,42
P152.1	Taux de respect du délai maximal d'ouverture des branchements pour les nouveaux abonnés (%)	99,95	99,95
P153.2	Durée d'extinction de la dette de la collectivité [an]	1,80	2,94
P154.0	Taux d'impayés sur les factures d'eau de l'année précédente (%)	1,65	1,88
P155.1	Taux de réclamations [nb/1000 abonnés]	0,87	0,91